

SAC-030502

UNIVERSITÉ DE MONCTON

179^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 2 mai 2003

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

		Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Denise Merkle, professeure	Moncton
Adrien Bérubé, doyen	Edmundston	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Sylvain Roussel, étudiant	Shippagan
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Serge Rousselle, doyen	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Jean Saint-Aubin, professeur	Moncton
Liette Clément, professeure	Shippagan	Kevin Savoie, étudiant	Moncton
Gilles Cormier, doyen	Moncton	Jean-Paul Vanderlinden, professeur	Moncton
Jennifer Cormier, étudiante	Edmundston	Mathieu Vick, étudiant	Moncton
Patricia Cormier, professeure	Edmundston	Truong Vo-Van, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Jacques-Paul Couturier, professeur	Edmundston	Francis Weil, professeur	Moncton
Yahia, Djaoued, professeur	Shippagan		
Nassir El-Jabi, directeur général, Éducation permanente	U de M	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Louise Girard, professeure	Moncton	Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
Paul Grell, professeur	Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Kamel Khiari, professeur	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Gary Long, professeur	Edmundston		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		
Katherine Marcoccio, directrice	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Robert Baudouin, Daniel Bélanger, Neil Boucher, Charles Bourque, Armand Caron, Lise Dubois, Thomas Richard et Omer Robichaud

ABSENCES : Denis Bourque, Lucille Collette, Normand Gionet et Pierre Lafrance

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-030307	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)	4
7.1	(7.1) Représentation au Sénat académique	4
7.2	(10) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens	11
7.3	(12) Document cadre relatif au maintien des programmes	13
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-030328	13
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	14
9.1	(6) Mission de l'Université de Moncton	14
9.2	(7.1) Baccalauréat appliqué en agroforesterie	17
9.3	(8) Évaluation des programmes d'anglais	18
10.	NOMINATIONS	27
10.1	Bureau de direction du Sénat	27
10.2	Comité conjoint de la planification	27
10.3	Comité d'appel du Sénat	27
10.4	Comité d'attestation d'études	28
10.5	Comité de sélection des grades honorifiques	28
10.6	Comité des programmes	28
10.7	Conseil de la langue française	28
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	29
11.1	Modifications au programme de Maîtrise en études de l'environnement	29
11.2	Baccalauréat appliqué en agroforesterie	29
11.3	Baccalauréat appliqué en laboratoire médical	29
11.4	Création de cours EDDP et EDDS	30
11.5	Création du cours RETO3105	30
11.6	Modifications et ajout aux règlements universitaires	30
11.7	Modifications au règlement universitaire 6.2.3	30
12.	POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS	31
13.	CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2004 À 2008	36
14.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	37
15.	RÉGULARISATION DU STATUT DE LA RÉUNION DES DOYENNES ET DOYENS ET DE LA RÉUNION DES VICE-DOYENNES ET VICE-DOYENS	37
16.	POLITIQUE DE LA BANQUE DE COURS	38
17.	AFFAIRES NOUVELLES	39
18.	PROCHAINE RÉUNION	39
19.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	39
20.	CLÔTURE	40

DOCUMENTS	41
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Rapport final du Comité <i>ad hoc</i> du Sénat sur la représentation au Sénat académique	B(1-12)
DOCUMENT C : Renseignements sur l'horaire d'examens	C(1-2)
DOCUMENT D : Procès-verbal CCJ-030328	D(1-60)
DOCUMENT E : Nominations	E(1-9)
DOCUMENT F : Rapport du Comité des programmes	F(1-22)
DOCUMENT G : Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains (Lettre de la FESR)	G(1-6)
DOCUMENT H : Calendrier universitaire 2004-2008	H(1-4)
DOCUMENT I : Régularisation du statut de la Réunion des doyennes et doyens et de la Réunion des vice-doyennes et vice-doyens (Lettre de Serge Jolicoeur)	I(1)
DOCUMENT J : Politique de la Banque de cours (Lettre de Isabelle McKee-Allain)	J(1-2)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à cette 179^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Il nomme les personnes qui se sont excusées et présente les nouveaux membres étudiants : Jennifer Cormier, Campus d'Edmundston; Sylvain Roussel, Campus de Shippagan; Caroline Hétu, Kevin Savoie et Mathieu Vick, Campus de Moncton. Il indique que l'heure de clôture est fixée à 16 h 30. Enfin, il nomme la scrutatrice et le scrutateur. La réunion commence à 8 h 35.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

SG : Nous avons eu deux pièces de correspondance de personnes demandant d'ajouter des rubriques à l'ordre du jour, ce qui a été fait. Nous n'avons plus d'autre correspondance.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 01-SAC-030502

Edgar Robichaud, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-030307

À la page 13, 3^e paragraphe, 2^e ligne : il faut lire 33 autres.

R : 02-SAC-030502

Gilles Bouchard, appuyé par Katherine Marcoccio, propose :

« Que le procès-verbal SAC-030502 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

7.1 (7.1) Représentation au Sénat académique

Voir le Document B, p. 1-12

Bérubé : Ce que l'on a appelé rapport final du Comité *ad hoc* du Sénat, c'est un peu la conclusion à notre rapport préliminaire. On n'a pas voulu répéter tout ce qui a été dit dans le rapport préliminaire, mais tout simplement arriver à des conclusions et recommandations. Je pense qu'il faut se poser deux questions. Pourquoi on veut changer la représentation au Sénat et comment la changer? Sur la question du pourquoi, il y a de bonnes raisons données à la page 4 du rapport. En particulier dans le deuxième paragraphe, le mécanisme actuel d'élection au Sénat des « douze membres élus par le personnel enseignant de la constituante de Moncton », on précise que ce sont les mots de Charte. Présentement on

parle du personnel enseignant de la constituante de Moncton plutôt que des professeurs

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

et le mécanisme donne des résultats conjoncturels, sinon aléatoires. Sans contrainte additionnelle, le processus électoral actuel ne peut pas garantir une représentation équitable des facultés sur le plan proportionnel. Il ouvre la porte à des formes de magouillage inadmissibles et il continuera à créer du ressentiment parmi des groupes qui se sentent lésés par les résultats. On propose une recommandation parapluie où le Sénat académique est appelé à se prononcer à savoir si l'on fait une réforme ou non. Le Comité propose que l'on discute dans un premier temps de la recommandation et deuxièmement si cette recommandation est acceptable et acceptée, on ira en comité plénier pour débattre de la suite des choses.

R : 03-SAC-030502

Adrien Bérubé, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que le Sénat académique reconnaisse qu'en ce qui a trait à l'élection des membres du personnel enseignant du Campus de Moncton, le principe de la représentation proportionnelle des facultés est préférable au mode ouvert (c'est-à-dire, sans égard à la faculté d'origine des membres). »

Bouchard : Pour lancer un peu le débat, j'aimerais vous rappeler les principales raisons autres que celles mentionnées lors du débat qui a lancé le comité. J'aimerais vous rappeler que le comité a eu accès à des renseignements sur la composition du Sénat de quelque 17 universités canadiennes et 15 de ces universités ont des représentants facultaires. Donc la représentation par faculté est la norme. Il y a des raisons très sérieuses qui amènent les universités à considérer une représentation par faculté car la représentation par discipline est très importante pour le Sénat. M. Bérubé a mentionné tout à l'heure le caractère aléatoire d'une élection « at large ». Les membres de l'ABPPUM le savent. Vous allez le constater au 1^{er} août, sur 12 professeurs, il y en aura neuf qui viendront de la Faculté des arts et des sciences sociales. Je pense que le Sénat doit faire place à un ensemble de disciplines pour avoir des perspectives différentes et la représentation par faculté permet cet élargissement. Je donne des cours à une maîtrise qui accueille des gens de différentes disciplines. La première chose que les étudiants me disent, c'est que j'enseigne différemment. En effet, parce que je suis en sciences sociales, j'ai une façon de donner des cours qui diffère de celle des sciences de l'éducation ou d'autres disciplines. C'est important lorsque l'on a des discussions et que l'on aborde la question de la pédagogie et de l'enseignement. La recherche c'est la même chose.

P. Bourque : J'ai trois questions pour les membres du comité. Elles portent surtout sur le processus de consultation. La première, le questionnaire pour le sondage contient des questions tendancieuses. Est-ce que le comité reconnaît les limites et les faiblesses de cette procédure? La deuxième question porte sur la ventilation des chiffres et je voulais m'assurer, à la page 12, est-ce que c'est la ventilation des participants au sondage? Si oui, comment peut-on conclure que l'ensemble des opinions et les recommandations sont assez représentatifs de ce que pense l'ensemble de la communauté universitaire? Ma troisième question est la suivante : quelle pondération ont pris les résultats du sondage dans la répartition des recommandations? Tout au long du texte, à chacune des recommandations, on dit : a clairement montré, a clairement indiqué, etc.

Bérubé : Est-ce qu'il y a des questions tendancieuses? Dans tous les sondages qui existent les questions sont tendancieuses. Ce que l'on a voulu faire, c'est de reprendre les éléments principaux du rapport préliminaire et de les soumettre à la consultation publique. Les questions ont été modifiées à plusieurs reprises avant que l'on arrive à la formulation qui pour nous était la moins tendancieuse possible. De bonne foi, on a essayé de produire un questionnaire qui nous donnerait le poulx. En ce qui concerne la ventilation des participants, il ne faut pas considérer cela comme un sondage scientifique avec un échantillonnage. C'est un questionnaire qui a été soumis publiquement à la visibilité des trois campus. Alors sur la ventilation des participants, ce sont les participants qui ont répondu volontairement, donc ils ne sont pas plus représentatifs que cela. Ce n'est certainement pas un sondage basé sur un échantillon représentatif. En ce qui concerne la pondération de la troisième question, comme membres du comité nous avons consulté des gens et mes deux

collègues en particulier ont rencontré leur faculté ainsi que d'autres. Une rencontre publique a également été organisée. Notre intuition, c'est que ce que l'on dit dans le rapport est juste

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

en ce qui concerne l'opinion de la majorité de la communauté. La question qui se pose : que fait-on des consultations auprès de la communauté universitaire? Il y a certainement un moyen d'y réfléchir et toute personne est invitée à répondre de bonne foi à ces questions.

Weil : Je voulais faire une intervention ou exprimer ce que je ressens en ce qui concerne la question de la représentation proportionnelle des facultés, mais je suis un peu hésitant parce que je me rends compte que je suis à contre courant. J'ai entendu les remarques faites par mon collègue Gilles Bouchard. Je devrais peut-être dire au préalable que ça fait un bout de temps que je suis au Sénat. En fait, hier soir j'ai compté le nombre de réunions du Sénat auxquelles j'ai assisté et aujourd'hui c'est la 77^e sur 179 réunions. Je dis ceci simplement pour faire savoir qu'il y a eu des réunions du Sénat où il y avait une représentation proportionnelle des facultés pour le Campus de Moncton. Est-ce que les débats étaient meilleurs à ce moment-là qu'ils le sont et qu'ils l'ont été pendant les 10 dernières années? Je ne suis pas sûr. Est-ce que c'était moins long, je ne suis pas sûr non plus. Je comprends les arguments de M. Bouchard. J'aurais préféré que l'on essaye de résoudre le problème d'une façon différente. Je trouve que c'est un atout de pouvoir venir au Sénat et de se détacher de sa discipline, d'essayer de se mettre au-dessus de sa discipline pour voir l'ensemble de l'Université et de laisser les doyens se préoccuper du bien-être de leurs programmes. Je pense que c'est un atout, mais je comprends que M. Bouchard dise que cela ne peut pas se faire. Je pense que cela ne peut pas se faire parce que les professeurs sénateurs sont mal préparés. Il me semble qu'il aurait été d'une nécessité absolue de commencer chaque réunion du Sénat depuis la réforme par un avertissement aux professeurs sénateurs et de leur dire qu'ils ne représentent pas leur discipline. En particulier sur le Campus de Moncton, je pense qu'il serait bon pour l'ABPPUM qui organise les élections, que chaque fois qu'une élection se fait de prévenir les candidats qu'ils ne seront pas des représentants de leur discipline. C'est déplorable que cela n'ait pas été fait. En fait, lors des dernières élections, j'ai été horrifié de voir qu'un des candidats qui viendra au Sénat à partir du 1^{er} juillet, dans son explication dise « je viens pour défendre les dossiers de ma Faculté ». J'ai essayé de ne pas voter pour lui, mais je n'ai même pas pu parce que son élection a été automatique, n'ayant pas de concurrent. Je trouve ceci vraiment déplorable. Je regrette que l'on ne puisse pas, dans cette université, essayer de se mettre au-dessus de ses programmes.

Grell : J'aurais deux questions préalables avant une intervention. La première, je me demande si ce ne serait pas plus sage de se transformer en comité plénier? Une deuxième question, je voudrais savoir si nous sommes amenés à voter, quelle règle allons-nous suivre? Est-ce qu'il s'agit d'une majorité simple ou aux deux tiers?

Président d'assemblée : Pour ce qui est du comité plénier, je dois vous signaler que par rapport à ce point-ci on a déjà eu un comité plénier comme on le fait habituellement sur les questions importantes. À une réunion, on a un comité plénier et à l'autre réunion c'est la décision. M. Bérubé a aussi annoncé qu'il allait peut-être proposer un comité plénier, la même remarque s'applique. Pour la deuxième question je ne comprends pas très bien pourquoi ce ne serait pas un vote ordinaire. Cela ne se justifierait que s'il y avait une modification aux règlements ou à la loi, mais à ce stade, à moins que je me trompe, je ne crois pas qu'il y a là une modification aux Statuts et règlements.

Grell : Pour ce qui est du comité plénier, j'ai peut-être un peu de doute. L'idée c'est peut-être de poser mes arguments et s'ils sont suffisamment importants, on demandera un comité plénier à ce moment. Une autre chose, je voudrais faire un argument qui est le suivant. Ce qui me frappe dans ce que j'ai lu, puisque je n'étais pas là durant aucun des commentaires, c'est une certaine interprétation de la représentativité et qui me semble souvent assez corporatiste, c'est-à-dire on vient pour défendre par exemple sa faculté ou son école. Or, me semble-t-il, à l'Université, l'importance de la représentativité c'est beaucoup plus autour d'une table, une grande diversité de points de vue sur un problème. La façon de le garantir, c'est précisément de venir ici avec son regard disciplinaire. En fait, pour moi, insister sur la proportionnalité derrière le fait de la représentation des facultés, ce qu'il faut voir c'est surtout la diversité des points de vue. Par contre, ce qui me cause vraiment un problème c'est que dans la formulation telle qu'elle est là, elle s'adresse strictement aux facultés et de tradition, les bibliothécaires seraient absents.

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

R. Robichaud : Je me demandais pourquoi les directeurs et directrices des écoles de la Faculté des sciences et de la santé et services communautaires sont spécifiquement visés dans cette restructuration. Les recommandations 8 et 9 semblent indiquer que d'un côté les directrices et les directeurs sont des professeurs et d'un autre côté, ils ne le sont pas. Il faudrait préciser.

P. Cormier : Je comprends que les sénateurs ont la responsabilité de représenter l'ensemble des intérêts de l'Université, mais le Sénat doit être représentatif de l'ensemble des disciplines qui sont offertes à l'Université. Ceci, dans le but de prendre en considération chacune de ces disciplines lors des débats. Chacun apporte ses connaissances et le savoir propre à sa discipline. Qu'allons-nous faire si une discipline est absente et n'a pas l'opportunité de participer aux discussions? Je pense qu'au Sénat on a la responsabilité de s'assurer que chacun puisse s'asseoir à la table.

Baker : On parle de la représentation proportionnelle des facultés, mais j'aimerais mentionner qu'il y a différents types de facultés. Il y a des programmes professionnels de première classe qui sont les facultés, puis il y a des programmes professionnels qui préparent des personnes pour la profession de la santé et pour des services communautaires qui sont des programmes professionnels de deuxième classe et qui dans tout cet ensemble seront éliminés.

Marcoccio : Lors du comité plénier de la dernière réunion et du rapport intérimaire, j'avais compris qu'il y avait certains scénarios qui exigeaient une ouverture de la Charte et d'autres qui ne l'exigeaient pas. Dans le paragraphe qui précède la recommandation actuelle on parle déjà d'une ouverture de la Charte en raison du principe de la représentation. J'aimerais que le comité l'explique parce que pour moi ce n'est pas exactement la même chose que ce qui était présenté dans le rapport préliminaire.

Bérubé : Je ne vois pas cette distinction. Le scénario 1, à notre avis, peut toujours se faire sans l'ouverture de Charte. Je ne vois pas la distinction.

Long : Je vais voter pour la recommandation parce que d'après les arguments que j'ai entendus des deux côtés, cette recommandation rencontre les objectifs. Premièrement, on veut être sûr que les facultés soient représentées. Deuxièmement, la recommandation est une façon de s'assurer que l'on ait un siège. J'appuie ce que mon confrère a dit, c'est-à-dire qu'une fois que l'on a un siège, c'est pour le bien de l'ensemble de l'Université. J'ai siégé à un conseil scolaire pendant 19 ans à l'époque où il fallait s'assurer que chacun des villages soit représenté. C'était une façon d'avoir un siège. Mais après que l'on était élu au conseil scolaire, on était là pour le bien du district. On n'était pas là pour le bien exclusif de notre paroisse. On prenait des décisions afin de s'assurer que ce soit le district qui bénéficie dans son ensemble des décisions prises.

J.-P. Couturier : Je me sens un peu mal à l'aise par rapport à la recommandation et je vais peut-être m'abstenir au sens où elle touche le Campus de Moncton. Étant donné que je ne suis pas membre du corps professoral de ce campus je me sens mal à l'aise. Ma question est la suivante et cela me permettrait peut-être de savoir de quelle manière je vais voter. Je voudrais savoir si le principe qui nous est proposé ici s'appliquera aux autres campus.?

Bérubé : Notre mandat ne nous demandait pas de se prononcer sur les autres campus, mais on a quand même étudié la question. Présentement, si l'on appliquait le même principe de proportionnalité, les changements seraient très mineurs dans les deux autres campus avec le même quota de représentants. On a le bon nombre de représentants dans les deux autres campus. La différence serait d'assurer un siège de professeur à la Faculté de foresterie. Dans le passé, la Faculté de foresterie parfois avait un professeur et parfois elle n'en avait pas.

Amendement

R : 04-SAC-030502

Francis Weil, appuyé par Jean Saint-Aubin, propose :

« Que les membres du personnel enseignant élus dans la faculté

représentent l'ensemble de l'Université. »

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

McKee-Allain : Je suis un peu mal à l'aise parce qu'il me semble que si l'on met une condition comme celle là, il faudrait aller voir au niveau de la composition du Sénat, quel est le mandat des autres sénateurs et sénatrices. Par exemple les étudiantes et étudiants sont délégués par les associations étudiantes. Est-ce que l'on sent le besoin de dire que la mission du Sénat est de représenter l'ensemble du bien académique? À la limite, je suis ici comme doyenne d'une faculté mais j'ose croire que je suis au Sénat pour le bien académique de l'Université donc je me positionne au meilleur de ma connaissance. Je comprends, dans le débat que l'on a eu, qu'il y ait une préoccupation que l'appartenance facultaire chez les professeurs pourrait être limitative, mais je trouve que c'est peut-être inutile ou même négatif de l'ajouter dans une catégorie de sénateurs ou sénatrices et pas dans les autres.

Weil : Pour répondre à l'objection de M^{me} McKee-Allain, il me semble qu'il y a une évidence. Lorsque quelqu'un est élu par un ensemble de personnes, on a tendance à penser que l'on représente ces personnes. Les étudiants sont élus par l'ensemble des étudiants. Les doyens sont élus par personne enfin. Je vois la nécessité de faire cette mise au point parce que quand on a demandé aux facultés d'élire certaines personnes, il faudrait faire attention à ce que ces personnes élues ne tombent pas dans le piège que, parce qu'elles sont élues par une trentaine de personnes, elles vont représenter seulement ces personnes et les disciplines qui existent dans ces facultés.

Vote sur R04

Pour 24

Contre 2

ADOPTÉE

Sur la proposition principale telle qu'amendée

Jolicoeur : Est-ce qu'il faut comprendre les facultés comme excluant la Bibliothèque Champlain? Je rappellerai que selon les mots de la Charte actuellement on précise « douze membres élus par le personnel enseignant ». Depuis plusieurs années, en fait depuis que je suis ici au moins, ça fait au moins 10 ans, on a toujours compris comme incluant les bibliothécaires. Donc les bibliothécaires sont éligibles au Sénat et peuvent faire partie des comités du Sénat. Si l'on considère que l'on ne change pas le sens du personnel enseignant, cela voudrait dire que la façon dont c'est rédigé cela exclut la Bibliothèque Champlain et que tous les bibliothécaires du Campus de Moncton peuvent participer au Sénat à moins qu'ils soient à la Bibliothèque Champlain. C'est comme si l'on revient à dire que les bibliothèques intégrées sont couvertes par cette formulation, mais la Bibliothèque Champlain n'appartient pas à une faculté et elle n'est pas couverte. Présentement, quand on fait les élections, les bibliothécaires peuvent se présenter. J'ai vu des bibliothécaires membre du BDS. La lecture que l'on me fait à Moncton en tout cas, le personnel enseignant incluait les bibliothécaires. Donc ma question est la suivante : est-ce que l'on comprend que la Bibliothèque Champlain est inclus dans ce que l'on appelle ici faculté?

Bérubé : Notre compréhension jusqu'à présent n'incluait pas les bibliothécaires. À l'Association des secrétaires généraux, il y a eu une enquête récemment pour savoir si les bibliothécaires sont normalement représentés ou pas à leur sénat universitaire et deuxièmement s'il sont représentés, est-ce qu'ils le sont à titre de membres du personnel enseignant ou à un autre titre? Je n'ai pas les chiffres précis, mais toutes les situations se trouvent dans les universités canadiennes et dans certains cas, ils sont inclus avec les professeurs et dans d'autres cas, non. Il faut faire attention de ne pas confondre la définition de personnel enseignant avec celle de membre de l'Association des professeurs et bibliothécaires. Comme vous avez vu dans notre rapport, nous considérons que les doyens et vice-doyens et les directeurs d'écoles etc. sont membres du personnel enseignant. Certains sont élus d'office et d'autres sont élus par d'autres instances. Donc, il y a là un problème réel concret à résoudre.

Président d'assemblée : Donc une fois que l'on aura adopté ces recommandations, il reste encore un travail de précision à faire, c'est ce que vous êtes en train de dire?

Bérubé : On devrait adopter le principe aujourd'hui et ensuite, on peut aller en comité plénier et retenir toute les discussions. À notre dernière réunion qui a lieu ce matin on s'est dit que l'on a un peu de temps maintenant parce que les représentants pour l'année prochaine sont déjà élus. On ne peut pas faire de changements qui s'appliqueront au

personnel enseignant non administratif. Évidemment on nous dit ici à la recommandation 6 « Confier la responsabilité à l'assemblée facultaire », cela ne veut pas dire que c'est l'assemblée facultaire qui élit. La recommandation 8, c'est la même chose. La question ici,

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

c'est que l'on va considérer les directeurs et directrices d'école comme le personnel enseignant, mais dans la Charte ils semblent être indiqués bien à part. Est-ce que l'esprit de la Charte c'est d'inclure des cadres administratifs? Je ne suis pas sûr. J'ai l'impression que de toute façon si l'on veut avancer dans cette affaire, il va falloir y aller par étape.

Marcoccio : Est-ce qu'il faut une ouverture de la Charte indépendamment des scénarios? Je vais voter contre, parce que je trouve que la première partie « Que le Sénat accepte le principe d'adopter immédiatement des mesures... », je peux accepter ceci mais proposer toute suite l'amendement à la Loi j'ai l'impression que cela canalise vers un scénario avec lequel je ne suis pas d'accord. Alors ça m'oblige à voter contre tout de suite.

Recteur : Je vais tout à fait dans le même sens que M^{me} Marcoccio surtout qu'ici on semble dire que la raison pour laquelle on veut s'en aller vers une modification à la Loi c'est pour aborder la question de la représentation proportionnelle. Les autres questions ne sont pas soulevées dans la recommandation. À mon point de vue, on n'a pas besoin de modifier la Loi pour assurer la représentation proportionnelle des facultés. Maintenant, il y a des recommandations par après qui touchent des questions qui ne sont pas uniquement des questions de représentation proportionnelle des facultés.

R : 08-SAC-030502

Edgar Robichaud, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que la proposition P : 07-SAC-030502 soit scindée. »

Vote sur R08

Pour 33

Contre 1

ADOPTÉE

Sur la première partie de la résolution :

« Que le Sénat académique accepte le principe d'adopter immédiatement des mesures favorisant une meilleure représentation des facultés au Sénat académique. »

Marcoccio : Qu'est-ce que cela ajoute à ce que l'on a fait dans la recommandation 1.

Bérubé : Cela veut dire que l'on travaille maintenant à mettre cette résolution en œuvre.

Saint-Aubin : Je me sens un peu mal à l'aise avec le mot « immédiatement » et je vais voter contre la proposition. Quant à moi la question de la représentation au Sénat n'inclut pas seulement les 12 membres du personnel enseignant mais inclut aussi les directeurs d'école ce qui nécessitera l'ouverture de la Charte. Je me sentirais très mal à l'aise de mettre en œuvre les mesures transitoires qui ne touchent pas au cœur du problème. Je ne vois pas d'urgence à devoir mettre des mesures transitoires immédiatement en place et j'aimerais mieux que l'on arrive à une solution réfléchie complète qui considère plus de respect.

Jolicoeur : J'ai appuyé la scission. On veut faire des changements, on dit d'appliquer immédiatement des mesures et on veut les commencer le plus vite possible. On connaît que certaines choses nécessiteront sans doute l'ouverture de la Charte. On dit « dans les meilleurs délais ». Dans les meilleurs délais, je ne pense pas que cela dit non plus avant que l'on soit prêt à le faire. Ce que je comprends, c'est que l'on veut procéder de façon diligente mais en prenant le temps de faire des choses qui doivent être faites. Je n'ai pas de problème avec le mot « immédiatement » dans la mesure où je comprends que c'est de compléter le travail.

E. Robichaud : Une des raisons pourquoi je voulais scinder cette proposition en deux, c'est que la deuxième partie de la proposition prend pour acquis que, pour les autres modifications, l'on fera une demande de modification à la composition telle que enlever les directeurs d'écoles. On devrait attendre une proposition qui demandera ceci et voir si l'on

veut la débattre à ce moment-là, mais de le faire à ce moment-ci présuppose que l'on fera des modifications plus tard qui demanderont des modifications à la Charte et on ne le sait pas encore.

7.1 **(7.1) Représentation au Sénat académique** (suite)

McKee-Allain : C'est comme si l'on était pris dans un piège. Si l'on vote pour la première partie, on veut appliquer le principe et on veut trouver des modalités. Si l'on vote en faveur de la deuxième partie, c'est que l'on veut y aller par étape, mais telle que formulée, il y a une modalité qui nous est proposée parmi d'autres et ce n'est peut-être pas nécessaire. Pour certains ce l'est et pour d'autres non. Ce que j'entends, il me semble y avoir un consensus pour les étapes et que l'on ne veut pas seulement la première partie.

R : 09-SAC-030502

Gilles Bouchard, appuyé par Adrien Bérubé, propose :

« Que la proposition P : 07-SAC-030502 soit déposée. »

Vote sur R09 Pour 33 Contre 1 ADOPTÉE

R : 10-SAC-030502

Adrien Bérubé, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que, afin d'assurer une représentation proportionnelle aux facultés, le Sénat académique renonce à l'idée de réduire la taille du Sénat académique. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Pause de 10 h10 à 10 h 30.

Bérubé : Il y a trois conditions qui nous amènent à poser la question quant aux suites à donner. Premièrement l'urgence n'est pas si grave que ça parce que les élections pour l'année prochaine sont déjà faites. Deuxièmement, il va falloir revoir le statut des bibliothécaires à la lumière de ce que l'on a entendu ce matin et troisièmement le statut des directeurs et directrices est devant la Commission des relations du travail. Je pense qu'il serait sage d'attendre de voir ce que cela donnera comme résultats et conséquences.

R : 11-SAC-030502

Adrien Bérubé, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que le reste des recommandations du rapport soit déposé. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

7.2 **(10) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens**

Voir le Document C, p. 1-2

S. LeBlanc : À la dernière réunion du Sénat, on a eu une discussion sur la question de l'horaire des examens. À ce moment-là, une résolution a été approuvée à l'effet que je fournirais un certain nombre d'informations statistiques à la suite de chaque session d'examens. Une fois que le Sénat a adopté cette résolution, j'ai tout de même donné la plupart des renseignements que je fournis aujourd'hui dans le tableau qui vous a été circulé. Ce ne sont pas de nouvelles informations à l'exception du tableau indiquant le nombre de cours qui n'ont pas été mis à l'horaire des examens et cela par niveau. Les autres informations, je les ai données verbalement dans le cadre de la dernière réunion.

Bouchard : Je tiens à féliciter M^{me} LeBlanc pour ses renseignements. Pour moi ils ont été très éclairants. Je note que le nombre d'examens avec 100 étudiants et plus dans les cinq derniers jours est en fait plus nombreux que dans les cinq premiers jours. Je me demande si l'on ne pourrait pas réfléchir un peu à cette problématique parce que c'est le temps de corrections des professeurs qui est réduit substantiellement à l'approche des derniers jours de la session d'examens. Il y en a 11 durant les cinq derniers jours et huit au cours des cinq premiers jours si je comprends bien.

7.2 **(10) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens**
(suite)

S. LeBlanc : Il y avait 19 examens au total où il y avait 100 étudiants et plus et de ces 19 examens, il y en a 11 qui ont été mis à l'horaire dans les cinq derniers jours et il en restait huit autres qui ont été mis à l'horaire dans les cinq premiers jours. Ça divisait essentiellement les 10 jours d'examens en deux. Peut-être que la nuance à faire, c'est qu'à la première journée de la session d'examen on place toujours les examens de français. Cela comprend beaucoup d'étudiants et dans notre matrice de priorité on essaye toujours de répartir les examens aux grands groupes à un par journée par étudiant. Le fait que cela comprenne tellement d'étudiants la première journée, il est rare qu'il y a un autre examen avec un grand nombre d'étudiants qui est placé la première journée. Il reste donc neuf jours dans lesquels on répartit le reste des examens. La façon dont vous formulez votre question, c'est comme si l'horaire est légèrement déséquilibré alors que c'est vraiment dans les cinq derniers jours.

Bouchard : C'est peut-être extrêmement difficile mais peut-être que l'on pourrait réfléchir sur des modalités qui nous permettraient d'en mettre davantage dans les premiers jours et moins dans les derniers jours. Aussi, il y a 475 cours où il n'y a pas eu d'examens à l'horaire. Parmi les cours de premier cycle, dans notre faculté en tout cas, il y en avait presque une centaine. Ce qui m'a surpris un peu, c'est qu'il m'avait semblé que théoriquement si quelqu'un, qui ne mettait pas d'examen à l'horaire, il devait demander une permission à sa faculté. Je ne me souviens pas avoir vu de demande de permission, alors c'est pour cela que je croyais que tout le monde avait des examens. Il me semblerait que l'on peut ne pas demander la permission.

S. LeBlanc : La permission ne se demande pas chez nous. Évidemment on ne sait pas tout à fait comment cela fonctionne dans chacune des unités. On prend pour acquis que cela a été décidé. Maintenant il faut dire qu'en regardant le nombre de cours, cela comprend les cours à l'unité, les cours des beaux-arts et pour les autres unités, cela dépend des facultés.

Weil : La permission doit être demandée si l'on ne veut pas faire d'examens ou si l'on veut en faire un avant la période d'examens. De l'autre côté de la page, il y a un tableau à deux colonnes indiquant le nombre de cours dans lequel un examen a eu lieu et le nombre de cours dans lequel un examen n'a pas eu lieu. C'est un petit peu erroné. Il faudrait dire nombre de cours dans lequel un examen a eu lieu à l'horaire et l'autre un examen n'a pas eu lieu à l'horaire.

McKee-Allain : Je voulais préciser à mon collègue du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales que d'abord, il y a une partie de la réponse qui a été donnée. Dans le domaine des beaux-arts, ce n'est pas la formule d'examen sur table nécessairement. Et une autre précision également, c'est qu'il y a la formule d'examen maison qui ne requiert pas de permission. Aussi, lorsque l'on voit des cours de niveau de 1000, 2000 et 3000 par exemple, je rappellerais que tous les cours dans le programme du nouveau baccalauréat en travail social, en fait les étudiants s'inscrivent au baccalauréat à leur troisième année à l'Université, mais ce sont des cours de niveau 1000. Alors cela peut expliquer les chiffres élevés également à la faculté, là où ce sont des examens maisons.

Saint-Aubin : Je voudrais d'abord féliciter la registraire pour les tableaux. J'ai trouvé cela éclairant et utile pour la discussion au plan académique. Je suis très heureux de voir que cette information parvient au Sénat parce que c'est de la matière première au niveau académique. Je suis particulièrement intéressé aux examens pour les groupes à plus de 100. À l'automne je comprends qu'il y a une problématique particulière, c'est-à-dire qu'il faut que les notes soient produites assez rapidement, on est coincé, il y a les vacances de Noël et la session suivante qui reprend très rapidement. Cependant, à la session d'hiver, me semble-t-il, on a peut-être un petit peu plus de temps pour faire la remise des notes. La problématique que l'on a d'avoir des cours à plus de 100 personnes qui arrivent à la toute fin de la période d'examens serait peut-être moins aiguë si l'on nous allouait plus de temps entre la période de la fin des examens et le moment où les professeurs doivent obligatoirement remettre les notes. Je comprends qu'il y a une collation des grades après cela, mais il me semble qu'il y a différentes étapes administratives. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'allonger cette période ce qui réduirait un peu la problématique et la pression que l'on met sur la registraire pour essayer de mettre le plus tôt possible à la session d'examens ces grands groupes? Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'allouer une période de correction plus

grande aux professeurs entre la fin de la période d'examens et la date où l'on doit absolument remettre les notes?

7.2 **(10) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens**
(suite)

LeBlanc : Il y a effectivement des délais assez serrés à la session d'hiver aussi. Dans les cours à plus de 100 étudiants, il y a des étudiants qui sont des finissants. Au registrariat, on calcule le nombre de jours nécessaires pour faire le traitement administratif afin de rencontrer les délais pour la collation des grades. L'autre élément c'est qu'il ne faut pas oublier également dans tous ce processus, c'est qu'il y a trois cérémonies de collation des grades. Il y en a une à Moncton et les deux autres à Shippagan et à Edmundston la semaine précédente. L'autre élément dont il faut également tenir compte, c'est le règlement universitaire qui prévoit que les étudiants doivent confirmer leur réadmission avant le 1^{er} juin. Pour pouvoir le faire, il faut évidemment leur envoyer une offre de réadmission et pour leur envoyer cette offre, l'étude des dossiers doit être faite dans un délai très serré. C'est pour cela que l'on fixe une date à partir de laquelle on fait tout le processus de rendement. Quand aux étudiants finissants, on ne peut pas exécuter un processus différent des autres, on le fait tout ensemble. À la session d'hiver on visait la journée du lundi 28 avril. On n'a pas pu parce que les notes n'étaient pas encore toutes arrivées et il en manquait trop. Cela a nuit au processus parce qu'il a des gens qui peuvent avoir un rendement qui n'est pas tout à fait exact s'il y a des notes manquantes. Alors même si ce n'est pas le congé des fêtes, le délai est tout de même serré en raison des autres facteurs. La suggestion d'ajouter des jours, je comprends que cela rendrait la chose plus facile, mais c'est juste qu'il faut rencontrer les délais de l'autre côté. Alors c'est pour cela que le compte à rebours on le fait en fonction des délais.

Saint-Aubin : Je ne demande pas à ce que l'on ajoute énormément de jours, mais si l'on donnait deux jours ouvrables de plus aux professeurs entre la fin de la période d'examens et la date de remise des notes, on parle de 48 heures ouvrables de plus de ce que l'on a actuellement. Je pense que cela soulagerait beaucoup de mes collègues; en tout cas c'est ce que j'entends autour de moi. Est-ce que ce serait raisonnable d'ajouter 48 heures ouvrables aux professeurs? Dans tout le processus qui suit, est-ce que l'on ne peut pas compresser tout ce processus dans un petit 48 heures pour le donner aux professeurs qui doivent corriger?

S. LeBlanc : À votre demande, je vais en discuter de nouveau avec le personnel qui doit s'occuper de cet exercice. On fera le compte, je pense que dans les faits à cette session, c'est ce qui s'est produit par la force des choses. Je pense que l'exécution du processus s'est fait 48 heures plus tard. On aura l'expérience cette fois-ci et on verra quelle sorte de problème cela nous pose ou si l'on peut entrer à l'intérieur de nos délais. Je vous en ferai rapport à la prochaine réunion du Sénat académique.

E. Robichaud : Je sais que M^{me} LeBlanc a mentionné que la collation des diplômes était une semaine plus tôt et j'espère que nous serons consultés si l'on songe à donner deux jours supplémentaires pour la correction d'examens pour les trois campus.

7.3 **(12) Document cadre relatif au maintien des programmes**

VRER : La dernière fois on a discuté de ce document cadre pour l'élaboration, l'évaluation et le maintien des programmes. Le document a été scindé en deux propositions et on a étudié la partie élaboration et évaluation de programmes. Cette partie a été acceptée et la deuxième partie, maintien des programmes, est actuellement à l'étude par le Comité *ad hoc* du Sénat académique sur la révision des programmes et nous avons l'intention de présenter cette partie au prochain Sénat.

8. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-030328**

Voir le Document D, p. 1-60

R : 12-SAC-030502

Jean-Paul Vanderlinden, appuyé par Denise Merkle, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-030328.* »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**9.1 (6) Mission de l'Université de Moncton**

Recteur : La question devant le Sénat ce matin est la résolution R : 03 à la page 2. Avant de la soumettre à discussion, j'aimerais vous référer aux pages 9 et 10 du procès-verbal. Essentiellement vous voyez la copie d'une note accompagnée d'un document qui avaient été préparés par la secrétaire générale suite à un certain nombre de démarches. Je vous réfère à ces pages parce que je pense que cela va nous permettre de nous remettre dans le contexte du processus. D'une part, la raison pour laquelle on avait souhaité actualiser et clarifier la mission de l'Université, c'était suite aux travaux du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. L'un des éléments du mandat du Groupe de travail était de faire des consultations sur la mission de l'Université de Moncton. Dans ses recommandations, il a constaté un certain nombre de choses. D'une part, il y avait lieu de préciser certains éléments de la mission de l'Université, mais il y avait aussi le fait qu'il ne semblait pas y avoir un énoncé de mission officiel puisqu'en se référant à un certain nombre de documents de l'institution, on avait des énoncés de mission différents d'un document à l'autre. Suite à ces constatations, le Comité conjoint de la planification avait été chargé de préparer un document pour donner les suites appropriées aux différentes recommandations du Groupe de travail. Parmi les recommandations que le Comité conjoint de la planification avait soumises tant au Sénat académique qu'au Conseil des gouverneurs, c'est que l'Université fasse la révision de son énoncé de mission dans le but de l'actualiser et que l'Université de Moncton mandate le Comité conjoint de la planification de soumettre un projet de mission. Après avoir préparé un premier document le Comité conjoint de la planification a souhaité avoir une consultation auprès de la communauté universitaire tout en sachant qu'il y avait eu une consultation d'abord par le Groupe de travail sur les grands éléments fondamentaux de ce que devait être l'énoncé de mission. Lorsque le Sénat académique s'était prononcé sur cette démarche, il y avait eu un débat à savoir comment on devrait procéder parce qu'à l'occasion, on peut avoir une certaine confusion sur des éléments d'un énoncé de mission, les énoncées de valeurs institutionnelles et également la mission d'une organisation. On avait convenu au Sénat académique de procéder en deux temps. D'abord on formulerait un énoncé de mission concis, mais allant au coeur même de ce qu'est la mission de l'institution et par la suite on tenterait, à partir de cet énoncé de mission, de préciser davantage la vision de l'institution et les grandes valeurs sur lesquelles elle repose. Un premier document a été soumis en janvier à une consultation auprès de la communauté universitaire. Suite à cette consultation, il y a eu quelques commentaires qui nous sont parvenus par écrit, vous avez aussi ces commentaires qui sont reproduits en annexe aux pages 6, 7 et 8 en particulier. À la lumière de ces commentaires, le Comité conjoint de la planification a retravaillé le texte de l'énoncé de mission qui avait été circulé pour la consultation en essayant d'intégrer, dans la mesure du possible, une partie de ces commentaires. C'est suite à cet exercice que le Comité conjoint de la planification a formulé pour la considération du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs l'énoncé de mission que vous avez à la résolution R : 03. Je répète le fait qu'ici on pense nécessaire de faire la distinction entre un énoncé de mission et la vision de l'organisation ainsi que les grandes valeurs institutionnelles. Ce qui avait été convenu également est que l'on précéderait en deux étapes. D'abord, on essaierait de voir si l'on est capable de s'entendre sur un énoncé de mission et par la suite, on préparerait un dossier pour consultation sur les deux autres volets que l'on veut se donner. La question a été étudiée par le Conseil des gouverneurs à sa réunion de la semaine dernière et elle est soumise pour considération aujourd'hui au Sénat académique.

R : 13-SAC-030502

Paul-Émile Bourque, appuyé par Gary Long, propose :

« Que le Sénat académique adopte le texte suivant de l'énoncé de mission :

L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société

acadienne et universelle. Pour ce faire, a) elle fournit à la population acadienne et à la francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité; b) elle contribue, par ses activités

9.1 **(6) Mission de l'Université de Moncton** (suite)

R : 13-SAC-030502 (suite)

de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir; et, c) elle participe au développement et à l'épanouissement de la société, grâce aux services à la collectivité offerts par les membres de la communauté universitaire. »

Bouchard : J'ai lu attentivement l'énoncé de mission et d'autres documents aussi qui nous ont été fournis et je dois dire que je suis déçu de cet énoncé de mission. J'attendais plus d'un énoncé de mission. J'attendais une orientation plus précise et surtout une démarcation de l'Université de Moncton par rapport à l'ensemble des universités. J'ai fait un petit exercice et j'ai enlevé de l'énoncé de mission deux termes : « trois constituantes » et le mot « Acadie » et je me suis dit que cela vaut pour à peu près toutes les universités de langue française au monde. Elles visent toutes l'excellence, je n'en ai pas encore vu qui visaient autre chose. Elles font toutes de l'enseignement, presque toutes de la recherche et elles participent au développement et à l'épanouissement de la société par des services à la collectivité. Je pense que l'on en arrive à cette définition parce que l'on considère qu'une mission c'est une raison d'être de l'entreprise ou champs d'activités fondamentales. En définitive, on a opté pour une description en rajoutant la particularité que notre université à trois constituantes et qu'elle est située en Acadie. Il y a plus que cela à l'Université de Moncton et j'aurais aimé avoir un énoncé de mission plus spécifique, qui nous caractérise plus et qui donne surtout au personnel et à l'ensemble des gens une orientation, une direction. Dans ce que j'ai, je ne vois pas trop de direction sauf d'être au service de l'Acadie. Je trouve que ce n'est pas suffisant comme orientation.

G. Cormier : La phrase qui me cause peut-être un peu plus de difficulté est la deuxième. On dit qu'elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement etc. Je ne suis pas certain pourquoi on a voulu se restreindre ou se limiter à l'Acadie et à la Francophonie. C'est-à-dire que le fait que l'on soit francophone, pourquoi ceci exclurait que l'on soit reconnu à l'extérieur de l'Acadie et de la Francophonie?

Boghen : C'est intéressant parce que ce que M. Cormier disait toute à l'heure, je voulais soulever le même point. Je reconnais en effet l'importance de s'identifier à l'Acadie et aussi à la Francophonie. Mais il me semble que notre université va au-delà de ceci. Je pense que l'énoncé devrait être plus inclusif. On peut mettre l'accent sur l'Acadie, sur la Francophonie et non pas à l'exclusion du monde universitaire peu importe la langue à laquelle on se réfère.

Vanderlinden : Je vais voter en faveur de cette résolution et la raison principale c'est la dernière phrase de cet énoncé de mission qui dit « ...elle participe au développement et à l'épanouissement de la société, grâce aux services à la collectivité offerts par les membres de la communauté universitaire », parce que, à travers les réseaux où je fonctionne et je rencontre des collègues francophones canadiens et francophone internationaux, je me rends compte que l'on est la seule université qui met cela vraiment en pratique. Peut-être que d'autres le disent ou le font, mais ne valorisent pas du tout la carrière de leur personnel en fonction des services qu'ils rendent à la collectivité. À travers la courte pratique que j'ai eue à Moncton, on rend des services à la collectivité, c'est reconnu dans notre carrière et c'est vraiment quelque chose d'unique.

Recteur : Je ne sais pas si le sénateur Bouchard avait des exemples très précis de ce que pourrait être un énoncé de mission plus spécifique. J'aurais souhaité pouvoir comprendre dans quel sens on pourrait le rendre plus spécifique. Je comprends que, quand on veut se donner un sens d'appartenance à quelque chose sur laquelle on est d'accord, on va dans la direction où l'on veut aller. Pour moi ceci est beaucoup plus l'énoncé de vision, les grandes valeurs institutionnelles. Fondamentalement, la mission d'une institution universitaire, c'est vrai qu'elle se ressemble d'une université à l'autre, mais je pense qu'il y a quand même ce que les gens nous ont dit lors des débats au Sénat académique, au Conseil des gouverneurs et aussi lors des consultations auprès de la communauté externe et interne. Je pense qu'il y a deux ou trois éléments fondamentaux qui ont ressortis et celui que le sénateur Vanderlinden vient de mentionner était probablement un des éléments qui est sorti

le plus fort et de façon très évidente lors des consultations. C'est vrai que l'on a beaucoup de membres de notre personnel qui font des contributions à la société par la recherche et par l'enseignement, mais aussi des services à la collectivité dans leur milieu professionnel.

9.1 **(6) Mission de l'Université de Moncton** (suite)

Tous les gens nous ont dit qu'il y avait un rôle très important de l'Université pour être un partenaire très important au développement de la société acadienne et francophone. Donc, je crois que cela est un élément peut-être plus important dans l'énoncé de mission que l'on pourrait retrouver dans d'autres énoncés de mission. Je crois que sa caractéristique fondamentale comme institution, ce qui la distingue d'autres institutions universitaires, c'est qu'elle est de trois campus et cela a été dit et a été mis de l'avant de façon très forte au moment des débats autour du rapport et également qu'elle est exclusivement de langue française. Je pense que ce sont les deux éléments qui la caractérisent et qui font de cette institution sa vraie raison d'être. Comme les universités, elle doit viser l'excellence et elle doit s'assurer qu'elle agit en fonction de cet objectif et aussi essayer de valoriser, de par ses moyens, une activité de recherche. Je dirais tout simplement en terminant que, en ce qui concerne les commentaires de M. Cormier et de M. Boghen, on souhaite aussi être reconnu et apprécié et faire partie d'un ensemble plus large, mais il y a un fait qui demeure, je pense qu'il faut quand même, quand on se donne un énoncé de mission, agir dans ce sens et agir de façon prioritaire dans le sens que l'énoncé de mission nous est donné. Si l'on est trop large et que l'on veut faire tout, on perdra ce qu'est la mission centrale. Ça n'exclut pas la possibilité que l'on se fait connaître ailleurs, mais je crois que l'essentiel de notre mission est quand même en Acadie et dans la Francophonie. D'ailleurs, je pense que c'est l'action que l'on a menée au cours des dernières années et quand on regarde de la façon dont on agit au niveau des partenariats, c'est principalement auprès de ces communautés.

Grell : Je ne sais pas si c'est la nouvelle façon de formuler les choses, mais quand je lis le texte il est prétentieux. En lisant l'énoncé de mission, je trouve qu'il est prétentieux en ce sens que pour un énoncé de mission, on dirait que c'est de l'ordre de l'auto-proclamation, par exemple « elle est reconnue en Acadie ». J'aurais tendance à dire qu'elle vise à être reconnue, parce que je ne vois plus ce que nous aurions à essayer d'améliorer quand on lit ce texte. J'ai des problèmes avec la façon dont c'est formulé et je reconnais aussi qu'il y a un élément de distinction que je manque. Je ne trouve pas cela attirant comme énoncé de mission, cela me paraît très incolore.

Jolicoeur : Je lis des réactions qui ont été exprimées au Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales et de façon générale je suis assez d'accord avec ce qui a été dit. À la journée de réflexion de vendredi dernier, un recteur du réseau des universités du Québec nous parlait des autres universités et nous faisait remarquer que ce qui est important c'est d'avoir une identité. J'ai l'impression que la mission, c'est ce qui pourrait aussi nous aider à préciser l'idée claire de ce que l'Université vise. Dans le contexte où l'on a des ressources qui sont plus rares et où l'on a des choix à faire, je voyais la mission comme quelque chose qui nous aiderait à faire ces choix. L'élément Acadie est évident, mais qu'est-ce qui entre dans la mission de l'Université de Moncton et qu'est-ce qui n'est pas de la mission de l'Université de Moncton? Enfin, cet énoncé de mission, je ne le trouve pas pratique; quand on arrivera à faire des choix, on ne pourra pas vraiment se baser là-dessus. Est-ce que c'est vraiment un énoncé qui nous permettra de dire : cela ne fait pas parti de notre mandat et ceci fait parti de notre mandat. Je trouve que si l'on doit prendre du temps pour des énoncés comme ceux-là, assurons-nous qu'ils nous seront éventuellement utiles quand ce sera le cas. En passant, exclusivement de langue française, il me semble que l'on a aussi des programmes d'anglais.

Recteur : Je trouve que cet énoncé de mission fait de nous une université qui est différente des autres. D'ailleurs si vous vous promenez à travers le réseau universitaire au Canada, je pense que l'on est quand même une université où les gens peuvent nous définir assez bien et beaucoup plus que les autres universités qui ont des missions semblables. D'abord on est la seule université exclusivement de langue française à l'extérieur du Québec, sauf l'Université Sainte-Anne. Deuxièmement, l'idée d'avoir une université à trois campus fait de nous une université qui est beaucoup plus accessible aux populations acadiennes. Quand je circule au Canada, je remarque que les gens peuvent définir la mission de l'Université de Moncton beaucoup plus rapidement qu'ils peuvent définir la mission de beaucoup d'universités au Canada. Je crois que c'est le cœur même de ce que l'on doit capter dans l'énoncé de mission et je reviens sur les propos de sénateur Vanderlinden. C'est vrai, si vous regarder le développement de notre société, ses grands domaines, que ce soit

l'éducation, le droit, la santé ou autres, je pense que notre personnel enseignant et autres de l'Université ont contribué énormément au-delà de leur fonction principale, qui est la formation et la recherche, au développement de ces grands créneaux de la société. Donc, je pense que c'est ce qui fait la définition même de la mission de notre Université. C'est ce

9.1 **(6) Mission de l'Université de Moncton** (suite)

que qui a voulu être capté ici. D'ailleurs, je pense que c'est ce que nous avons entendu aussi, tant de la société interne qu'externe à l'Université pendant le processus des deux dernières années. Alors je crois que ceci y répond. Si quelqu'un veut nous définir, je crois que ceci nous définit assez bien.

Vote sur R13

Pour 25

Contre 4

ADOPTÉE

9.2 **(7.1) Baccalauréat appliqué en agroforesterie**

VRER : Je vous réfère à la résolution de la page 3 où le Comité conjoint de la planification recommande la création du nouveau programme de Baccalauréat appliqué en agroforesterie selon deux conditions. Dans le contexte de la Loi, je dois vous informer qu'elle a été adoptée, donc cette condition disparaît. Le programme soumis est le fruit d'un travail de deux ans entrepris par la Faculté de foresterie en collaboration avec la composante de Grand-Sault du Collège Communautaire d'Edmundston (Centre d'excellence en sciences agricoles et biotechnologiques – CESAB), donc c'est un programme articulé. Il serait unique au Canada, tant anglophone que francophone et à l'avant-garde. Les études de marché commandées par le CESAB et l'Université de Moncton indiquent un besoin actuel de main-d'œuvre dans le domaine de l'agroforesterie au Nouveau-Brunswick, ailleurs au Canada et dans le monde. Le programme vise à former des professionnels aptes à réussir une gestion durable des terres agricoles dans un contexte agroforestier et le respect de l'environnement. Ce programme touche les milieux tempérés, mais en même temps, il comprend aussi des composantes qui traitent des milieux tropicaux. Il vise donc une population étudiante qui serait composée de canadiens en général, mais aussi d'étudiants internationaux. La durée du programme proposé est de cinq ans dont deux années de résidence au Collège communautaire en alternance avec trois autres à l'Université. Un stage de trois mois est incorporé à la fin de la quatrième année et on prévoit une douzaine de diplômées et diplômés par année dont trois provenant de l'extérieur du Canada. Ce programme est aussi motivé par le fait que nous avons privilégié des axes de développement pour le campus d'Edmundston comprenant aussi l'agroforesterie. C'est dans cet optique que le programme est proposé. La nature de la formation offerte et les retombées découlant de la stimulation de la recherche dans ce domaine important peuvent contribuer à positionner le Nouveau-Brunswick à l'avant-garde. Avec la signature récente du protocole de Kyoto par le Canada, cela devient un créneau qui est favorisé par le pays et c'est pourquoi on veut former des spécialistes dans ce domaine et également développer la recherche. Nous avons rencontré les responsables du programme au niveau du Collège communautaire et ils sont tous très enthousiastes et ont déjà alloué des ressources pour le programme. À l'Université, nous avons posé la question sur des ressources et dans nos évaluations pour l'implanter ce programme, on aurait besoin d'une ressource professorale supplémentaire. On a évalué si ceci pourrait être comblé par une subvention spéciale à cette fin ou par un déplacement de ressources à l'intérieur même du campus. Présentement, il y a une demande de financement auprès de la CESP. Si l'on a le financement nécessaire, on procédera, mais si l'on n'a pas de financement, on n'ira pas de l'avant avec la proposition.

R : 14-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Baccalauréat appliqué en agroforesterie conditionnelle à l'assurance d'un financement adéquat pour la mise en œuvre du programme. »

Jolicoeur : À la page 2, au dernier paragraphe, le vice-recteur ajoute qu'il serait peut-être prudent de planifier une stratégie lors de l'implantation du programme dans le sens de prévoir un moyen de s'en sortir si jamais il ne fonctionne pas. À quoi pensez-vous?

VRER : D'habitude pour introduire de nouveaux programmes, on a ajouté dans le passé des ressources de façon assez permanente. Je crois que l'on peut commettre des erreurs de jugement et si le programme ne marche pas, on peut difficilement s'en sortir. Dans ce cas-ci, une ressource professorale serait requise alors il faut peut-être, dans les premières

années, prévoir des ressources qui seraient plus temporaires et on pourrait se dégager des programmes si, par exemple, ça marche très mal.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

9.3 **(8) Évaluation des programmes d'anglais**

Invité : Paul Curtis, directeur du Département d'anglais

VRER : Je vous présente mon avis par rapport à l'évaluation du programme d'anglais tel que soumis au Comité conjoint de la planification.

1. Introduction

Les 26 et 27 février 2002, Madame Bernadine McCreesh, professeure à l'Université du Québec à Chicoutimi, séjournait sur notre Campus en tant qu'évaluatrice externe ayant pour tâche d'examiner les programmes d'anglais à notre université et de donner son avis au sujet de ces programmes.

Les programmes étudiés étaient les suivants :

- P B.A. (majeure en anglais)
- P B.A.-B. Éd. (majeure en anglais)
- P Mineure en anglais.

Madame McCreesh remettait ses rapports préliminaire et final respectivement le 6 mai 2002 et le 30 août 2002.

Tel que prévu dans la politique d'évaluation des programmes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, ainsi que les personnes des secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan ont eu l'occasion de réagir aux rapports préliminaire et final.

Le texte qui suit discute brièvement du rapport de Madame McCreesh et des réactions des diverses instances concernées de l'Université et présente les recommandations du VRER au CCJ relativement aux programmes d'anglais.

Tout en soulignant un certain nombre de lacunes ou de problématiques à examiner, l'évaluatrice externe a une opinion généralement positive des programmes d'anglais à l'Université. Elle dira, notamment, que le programme d'anglais de l'Université de Moncton ... « offre quand même une formation en littérature anglaise très solide, de plus grande envergure que celle des universités québécoises et très comparable à celle des universités anglophones ».

Nous commentons ci-dessous les points essentiels du rapport de l'évaluatrice externe et nous faisons en fin de rapport les recommandations que nous jugeons les plus pertinentes.

2. Nature des programmes

2.1 La majeure en anglais

Malgré le fait que l'évaluatrice externe présente un certain nombre de constats relativement au contenu et aux cours de la majeure en anglais, elle ne fait aucune recommandation explicite à cet effet. Elle se limite plutôt à quelques suggestions auxquelles, ni le Département, ni la Faculté, n'ont senti le besoin de réagir.

2.2 Le B.A.-B. Éd. (majeure en anglais)

L'évaluatrice externe pose un regard très critique sur le programme du B.A.-B. Éd. (majeure en anglais). De plus, elle déplore l'absence de concertation entre la direction du Département d'anglais et celle du Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines, co-responsables de ce programme combiné. Dans sa réaction à une recommandation de l'évaluatrice externe, l'Assemblée départementale du Département d'anglais encourage d'ailleurs une

plus grande collaboration entre les directions de département. Cette position est appuyée par la doyenne.

9.3 **(8) Évaluation des programmes d'anglais** (suite)

Elle propose la création d'un cours de « grammaire pédagogique » et elle va même jusqu'à recommander « une évaluation interne du B.A.-B. Éd. (majeure en anglais) dans le but de le rendre plus conforme aux besoins des étudiants ». Ces propositions sont rejetées par la Faculté des arts et des sciences sociales. Il convient de préciser que la Faculté des sciences de l'éducation doit faire l'évaluation de ses programmes l'an prochain (2003-2004) et elle pourra alors examiner cette première recommandation.

Compte tenu de l'importance d'assurer la meilleure formation possible aux étudiants inscrits à des programmes combinés comme celui du B.A.-B. Éd. (majeure en anglais), la direction de la Faculté des sciences de l'éducation (décanat et département concerné) aurait avantage à prendre connaissance des propos de l'évaluatrice externe au sujet de ce programme et d'en discuter avec la direction du Département d'anglais et des secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan. L'engagement de ces campus dans la prestation des différents programmes d'anglais fait en sorte qu'ils doivent faire partie de cette concertation.

2.3 Les cours de langue

L'évaluatrice externe recommande le maintien d'un contingentement de 18 inscriptions dans les cours ANGL1011 et ANGL1012 et de 30 inscriptions dans les cours ANGL1021 à ANGL1042. L'Assemblée départementale du Département d'anglais souhaite le maintien du principe du contingentement, mais elle propose de le diminuer à 15 dans les cours ANGL1021 et ANGL1022. Pour sa part, la doyenne appuie le principe du contingentement actuel, mais elle n'est pas favorable à le modifier. Quant à nous, le contingentement d'un cours dépend de plusieurs facteurs tels que la méthode pédagogique employée et la disponibilité de l'aide d'encadrement. Il ne serait pas recommandé au Sénat académique de statuer sur le contingentement des cours en question. Nous ne voyons pas non plus la nécessité de diminuer le présent contingentement au niveau suggéré par l'évaluatrice externe et par le département.

Selon l'évaluatrice externe, deux problèmes sont signalés à propos des cours de langue. Le premier concerne la compétence linguistique (en anglais) des étudiantes et des étudiants inscrits au B.A.-B. Éd. (primaire). L'évaluatrice recommande que la direction du Département d'anglais et celle du Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines (sic) (on devrait plutôt lire le Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle qui a la responsabilité du programme) s'entendent pour établir le niveau de compétence linguistique minimal nécessaire pour enseigner l'anglais au primaire. Les membres du Département d'anglais appuient cette recommandation et ils prennent soin de préciser que le niveau minimal devrait être ANGL1031. La doyenne est d'accord avec cette recommandation également.

Quant au deuxième problème associé aux cours de langue, il a trait à la parité souhaitée dans les exigences attendues pour ce genre de cours dans l'ensemble de l'Université. L'évaluatrice externe soulève des problèmes de disparité dans les cours enseignés au Campus de Moncton ainsi qu'entre les campus. « Afin de minimiser les plaintes et les comparaisons de la part des étudiants », l'évaluatrice suggère une plus grande convergence dans les plans de cours. Elle va même jusqu'à proposer que « les professeurs des trois constituantes se réunissent pour établir des syllabus-cadres et des examens-cadres pour les cours ANGL1021, ANGL1022, ANGL1031, ANGL1032 ». Elle ajoute : « Quant aux cours de rédaction, de composition et de littérature, il est recommandé que les professeurs de Moncton, de Shippagan et d'Edmundston établissent ensemble en quoi consiste un essai qui mérite les cotes A, B, C et D ».

Les membres du Département d'anglais ont proposé le dépôt de cette recommandation jusqu'à ce que les processus de consultation entre les trois campus soient précisés. La doyenne, pour sa part, partage les préoccupations des membres du Département et elle propose « d'encourager la formation des UARD dans les plus brefs délais ». Il est évident que ce genre de problématique peut faire partie des échanges prévus dans le cadre des UARD. À l'instar d'autres

9.3 instances qui l'ont fait auparavant (par exemple, les gens des études françaises, **(8) Évaluation des programmes d'anglais** (suite))

d'histoire et de géographie et d'administration), il n'y a rien qui empêche les collaborations entre les professeures et professeurs de la même discipline au sein d'un même campus et d'un campus à l'autre. C'est pourquoi nous croyons que, dans le but d'assurer la qualité de nos programmes et d'harmoniser les exigences relatives aux cours et aux programmes, il serait souhaitable que les professeures et professeurs qui enseignent les mêmes cours au sein d'un campus et sur plus d'un campus puissent s'entendre sur les objectifs et les exigences ayant trait à ces cours. Cette collaboration pourrait s'établir même avant la mise en place des UARD.

3. Population étudiante

Les observations de l'évaluatrice externe semblent confirmer que les étudiantes et les étudiants inscrits dans les cours et les programmes d'anglais profitent d'un encadrement satisfaisant. L'évaluatrice signale que le classement au niveau ANGL1041 comme critère d'admission à un programme d'anglais s'avère réaliste.

4. Enseignement

Faute de données objectives relativement à la qualité de l'enseignement, l'évaluatrice externe indique que, de façon générale, les étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'anglais qu'elle a rencontrés au Campus de Moncton ont une perception positive de leurs cours. Selon elle, ils semblent satisfaits de l'enseignement reçu. De plus, l'évaluatrice souligne un certain nombre d'initiatives pédagogiques mises de l'avant par les professeures et professeurs du Département d'anglais.

5. Corps professoral

Quant à la qualité du corps professoral, l'évaluatrice externe en a une perception très positive, du point de vue de l'enseignement et de la recherche. Par ailleurs, elle souligne un manque de ressources professorales pour offrir les cours dits « de service ». Cette situation l'amène à recommander le maintien du troisième poste de chargé d'enseignement, l'ouverture de deux postes de professeur régulier (un dans un avenir rapproché et l'autre aussitôt que la situation financière de l'Université le permettra). Elle recommande également d'examiner la situation des chargés de cours à temps partiel afin d'arriver à une solution convenable. Le Département d'anglais, avec l'appui de la doyenne, propose l'acceptation des deux premières recommandations (3.1 et 3.2). Quant à la troisième recommandation (3.3), elle est entièrement rejetée par l'Assemblée départementale et partiellement acceptée par la doyenne, particulièrement en ce qui a trait à l'examen de la situation des chargés de cours à temps partiel. Nous croyons que l'ajout de ressources professorales doit faire l'objet d'une étude approfondie avant d'être recommandé à la direction de l'Université.

6. Ressources matérielles

6.1 Laboratoire de langues

L'évaluatrice externe déplore la désuétude du laboratoire de langues actuel (vieux de 40 ans) et elle recommande que « l'Université acquiert dans les meilleurs délais un laboratoire multimédia et embauche une personne capable d'assurer son bon fonctionnement ». Cette recommandation est fortement appuyée par le Département et la doyenne. Cette recommandation est déjà bien acceptée parce que ce projet de laboratoire moderne fait déjà partie des récents projets d'infrastructure autorisés à la Faculté des arts et des sciences sociales.

6.2 Bibliothèque

Les fonds alloués pour les nouvelles acquisitions en anglais sont insuffisants selon l'évaluatrice externe. D'après cette dernière, l'Université de Moncton se compare désavantageusement à ce chapitre aux universités semblables telles que la Mount Allison University (Département de français) et l'Université du Québec à Chicoutimi (Secteur des langues modernes). Afin de corriger cette situation, l'évaluatrice recommande que l'Université trouve les fonds nécessaires afin que la Bibliothèque puisse mettre à jour ses collections en anglais. Cette recommandation est

appuyée par le Département et la doyenne.

9.3 **(8) Évaluation des programmes d'anglais** (suite)

7. Recherche – développement - création

L'évaluatrice externe donne une appréciation très positive du rendement en recherche, développement et création de l'ensemble des professeures et professeurs d'anglais sur les trois campus de l'Université. Elle prend soin de préciser la spécificité de la contribution de chacun et chacune relativement à leur rendement dans ce domaine.

8. Développements envisagés

8.1 Baccalauréat avec spécialisation en anglais

En s'inspirant des propos avancés dans le rapport d'auto-évaluation du Département d'anglais et dans le document explicitant le rôle des programmes d'anglais dans le contexte de l'Université préparé par la doyenne, l'évaluatrice externe recommande la création d'un Baccalauréat avec spécialisation en anglais.

Elle fait cette recommandation en s'appuyant sur le fait que ce nouveau programme ne nécessiterait pas la création et la prestation de cours additionnels (cette affirmation est contredite dans le Rapport d'auto-évaluation du Département d'anglais, p. 18), n'exigerait pas nécessairement de nouvelles ressources professorales et ne coûterait rien à l'Université (il est permis de douter de cette affirmation) et pourrait profiter d'un corps professoral de très grande qualité.

Il nous paraît prématuré de recommander la création d'un programme de Baccalauréat avec spécialisation en anglais pour les raisons suivantes. Premièrement, le peu d'inscriptions au B.A. (majeure en anglais) [c'est-à-dire, au Campus de Moncton, une moyenne de 15 réparties sur quatre ans pour les trois dernières années, en excluant les 22 inscriptions au B.A.-B. Éd. (majeure en anglais) en moyenne sur cinq ans pour les trois dernières années] n'est pas annonciateur d'une très grande affluence pour ce programme de spécialisation. Deuxièmement, nous osons croire que la création d'une spécialisation exigerait l'ajout de ressources professorales, puisque l'on souligne que les ressources actuelles sont déjà débordées. Troisièmement, l'Université regorge de programmes spécialisés et avec spécialisation dont le taux de fréquentation est très faible.

8.2 Baccalauréat avec majeure en littérature comparée

Si l'Université ne juge pas pertinent d'aller de l'avant avec la création d'une spécialisation en anglais, l'évaluatrice externe suggère la création éventuelle d'un Baccalauréat avec majeure en littérature comparée. Selon elle, ce programme offrirait quelque chose de nouveau et attirerait une clientèle nouvelle. Il serait peut-être approprié d'étudier l'éventualité d'offrir une majeure de ce type, en menant une étude de marché afin de vérifier l'intérêt pour un tel programme. Cette étude pourrait être menée conjointement par les départements d'anglais et d'études françaises et les secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan.

Au cas où une majeure en littérature comparée serait éventuellement établie, l'évaluatrice recommande que les départements d'anglais et d'études françaises continuent à collaborer dans le but d'offrir une éventuelle maîtrise en littérature comparée, projet appuyé par le Département et la doyenne. Quant à nous, il faudra d'abord examiner l'éventualité d'une majeure en littérature comparée avant d'entreprendre d'autres projets de développement et, à cet égard, nous ne croyons pas qu'il est opportun en ce moment de s'engager dans la mise sur pied d'une maîtrise en cette matière. Dans le cas même d'une majeure en littérature comparée, il serait bon d'étudier toutes les avenues possibles de collaborations multidisciplinaires et interdisciplinaires afin de profiter au maximum des ressources existantes de l'Université.

9.3 **(8) Évaluation des programmes d'anglais** (suite)

- 8.3 Implantation de la troisième et de la quatrième années du Baccalauréat (majeure en anglais) au Campus d'Edmundston

Nous sommes d'avis, ainsi que l'ont indiqué l'évaluatrice externe et le doyen des études du Campus d'Edmundston, qu'il n'est pas justifié d'offrir les troisième et quatrième années de la majeure en anglais au Campus d'Edmundston.

- 8.4 Embauche d'un moniteur de langue au Campus d'Edmundston

L'évaluatrice externe appuie la demande des professeurs d'anglais du Campus d'Edmundston et recommande que les autorités de ce campus étudient la possibilité d'embaucher un moniteur de langue.

9. Évaluation de la qualité de l'enseignement

L'évaluatrice externe reconnaît qu'il est difficile d'évaluer la qualité de l'enseignement uniquement à partir des plans de cours et de la rétroaction des étudiantes et étudiants rencontrés au moment de la visite. Elle souhaiterait avoir accès aux évaluations faites par les étudiantes et étudiants pour chacun des cours concernés. Elle invite les associations professorales des trois campus à examiner si le fait de permettre à l'évaluateur ou l'évaluatrice externe d'avoir accès aux données statistiques relatives à l'évaluation des cours pour fin de comparaison entre les données du Département concerné et celles de l'Université constitue ou non une entrave à la confidentialité. Les professeurs du Département d'anglais s'opposent à cette recommandation en invoquant le respect du concept de confidentialité des évaluations professorales. La doyenne appuie cette position. Compte tenu que l'évaluation de l'enseignement est déjà régie par les conventions collectives, l'utilisation des données statistiques relatives à l'évaluation de l'enseignement n'est pas possible dans le contexte actuel, et si ces données devaient être utilisées dans l'avenir, cette pratique devrait faire l'objet d'une entente entre la direction de chacun des campus et l'association professorale concernée avant d'être mise en œuvre dans le cadre de l'évaluation des programmes.

R : 15-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes d'anglais, c'est-à-dire :

Nature des programmes

- a) *Que la direction de la Faculté des sciences de l'éducation (décanat et département concerné), la direction du Département d'anglais et des secteurs concernés des Campus d'Edmundston et de Shippagan se concertent afin d'examiner les commentaires et les suggestions de l'évaluatrice externe relativement au B.A.-B. Éd. (majeure en anglais) et de considérer s'il y a lieu de leur donner suite.*
- b) *Que les directions du Département d'anglais et des secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan ainsi que la direction du Département d'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle s'entendent sur le niveau de compétence linguistique minimal jugé nécessaire pour les étudiantes et étudiants qui se destinent à l'enseignement au primaire.*

9.3 **(8) Évaluation des programmes d'anglais** (suite)

R : 15-SAC-030502 (suite)

- c) *Dans le sens de la recommandation 2.3 avancée par l'évaluatrice externe et afin d'assurer une meilleure qualité de formation et une plus grande parité dans les exigences relatives aux cours de langue (ANGL 1011, 1012, 1021, 1022, 1031, 1032, 1041 et 1042) et aux autres cours d'anglais jugés nécessaires, il est recommandé que les professeures et professeurs qui enseignent ces cours dans les trois campus de l'Université se concertent afin de s'entendre sur des objectifs et des exigences qui assureront la parité de ces cours au sein d'un campus et d'un campus à l'autre. Ce genre de collaboration peut être amorcée avant la mise en place des UARD.*

Corps professoral

- d) *Ainsi que l'a suggéré l'évaluatrice externe, que le troisième poste de chargé d'enseignement à temps plein au sein du Département d'anglais soit maintenu.*
- e) *Que le Département d'anglais, le décanat de la Faculté et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se penchent sur le problème des chargés de cours à temps partiel afin de trouver une solution acceptable.*

Ressources matérielles

- f) *Que l'Université aménage dans les meilleurs délais un laboratoire de langues moderne et que son fonctionnement soit assuré par une personne compétente. Ce projet est déjà accepté et il est en voie de réalisation.*
- g) *Que l'Université trouve les fonds nécessaires afin que la Bibliothèque mette à jour les collections en anglais.*

Développements envisagés

- h) *Que les départements d'anglais et d'études françaises ainsi que les secteurs concernés des campus d'Edmundston et de Shippagan se concertent et mènent conjointement une étude de marché afin de vérifier l'intérêt pour un programme de majeure en littérature comparée. Dans une telle étude, toutes les avenues de collaborations multidisciplinaires et interdisciplinaires devront être explorées afin d'optimiser l'utilisation des ressources de l'Université pour un tel programme.*
- i) *Ainsi que l'a suggéré l'évaluatrice externe, que les autorités du Campus d'Edmundston étudient la possibilité d'embaucher un moniteur de langue. »*

Grell : Y a-t-il moyen de pouvoir entendre M. Paul Curtis nous faire les commentaires.

Curtis : J'aimerais remercier les membres du BDS de m'avoir invité à cette réunion aujourd'hui. Je voudrais ajouter quelques commentaires par rapport aux recommandations que l'on trouve aux pages 71 et 72. En général, les recommandations sont favorables et surtout deux recommandations dont je suis très fier. Je vais commenter rapidement les huit recommandations. Recommandation 1 : nous avons déjà entamé un processus de consultation avec la Faculté des sciences de l'éducation. Nous avons une réunion interfaculté prévue pour le 7 mai. J'appuie sans hésitation cette démarche. Recommandation 2 : quant au niveau d'anglais, surtout dans le programme B.A.-B. Éd. primaire, le Département s'est déjà prononcé à cet égard, mais nous sommes toujours prêts à discuter en particulier le niveau d'anglais pour le programme en question. Recommandation 3 : il est important d'avoir une collaboration étroite entre les trois campus.

9.3 **(8) Évaluation des programmes d'anglais** (suite)

Sans la question des UARD, au Département d'anglais nous avons toujours essayé de trouver des ouvertures entre les campus. Nous avons eu honnêtement quelques frictions dans le passé, mais cela est tout à fait normal. Nous sommes prêts à procéder et à trouver des solutions afin de renforcer la collaboration. Recommandation 4 : que le troisième poste de chargé d'enseignement soit maintenu est très important et je suis très fier parce que c'est une reconnaissance des services de notre Département. Recommandation 5 : il y a un problème en ce qui concerne les chargés de cours; le nombre est élevé. Jusqu'à présent nous sommes très chanceux de trouver des chargés de cours très compétents qui donnent des services au-delà des attentes d'un chargé de cours. En tant que directeur du Département, j'aimerais trouver une solution pour diminuer le nombre de chargés de cours, mais cela demanderait un ajout d'un poste régulier au Département. J'aimerais ajouter qu'en 1992, l'évaluatrice externe, M. Sutherland de l'Université de Sherbrooke ainsi que M^{me} McCreesh dernièrement, les deux ont recommandé l'ajout d'un poste régulier à notre Département. Malheureusement après que M. Sutherland a déposé son rapport, nous avons perdu deux postes réguliers. Nous en avons sept et nous en avons perdu deux. Je crois que l'ajout d'un poste est bien mérité. Recommandation 6 : elle est mise en application. Il y a eu des fonds considérables et c'est non seulement le Département d'anglais qui verra les avantages de ces améliorations, mais d'autres départements aussi. Je félicite l'Université de nous avoir consacré les fonds. Recommandation 7 : vous vous souviendrez que lorsque j'étais professeur sénateur, la bibliothèque a toujours été une de mes grandes préoccupations alors je suis fier de voir cette recommandation et si je pouvais aider afin d'améliorer la collection, cela me ferait encore plaisir. Recommandation 8 : celle-ci me cause quelques inquiétudes. Je ne suis pas convaincu que la majeure en littérature comparée est le meilleur choix à l'heure actuelle pour notre Département pour la simple raison qu'une majeure ne donne pas accès aux étudiants qui aimeraient poursuivre un diplôme de deuxième cycle. Si l'étudiant est inscrit à une majeure, soit une majeure en anglais ou une majeure en littérature comparée, l'année propédeutique est toujours nécessaire pour ces étudiants. Alors l'idée semble intéressante, mais il y a toujours un obstacle pour les étudiants qui ont l'intention d'aller plus loin au deuxième cycle. Ce que j'aimerais voir, c'est une étude de marché par rapport au baccalauréat avec spécialisation en anglais et j'ai plusieurs raisons pour lesquelles je crois que cette étude est justifiée et pertinente. La spécialisation est un apprentissage en anglais qui est plus large, plus profond et qui donne aux étudiants la possibilité de poursuivre un deuxième cycle. La spécialisation ne cause pas d'obstacle pour les étudiants que l'on vise dans le Département et je suis fier de dire que nous avons trois étudiantes ou étudiants qui ont exprimé le désir de poursuivre au deuxième cycle. Le vice-recteur, dans son rapport donne quelques raisons pour ne pas offrir ou entamer un projet de spécialisation et j'aimerais peut-être les reprendre brièvement. La première raison c'est notre population étudiante, soit une moyenne de 15. Nous en avons 17 à l'heure actuelle dans le Département et j'aimerais ajouter, afin de mettre ceci dans un contexte plus large, que notre population étudiante à la majeure se compare très favorablement avec les autres départements de la Faculté, soit le double, même le triple. Nous avons une population très stable. La deuxième raison est que la spécialisation exigerait l'ajout de ressources professorales. Tous les départements aimeraient avoir d'autres professeurs, mais j'aimerais vous dire qu'en 1998 nous avons fait l'exercice. Nous avons bâti la spécialisation, soumis une demande au Comité des programmes et nous avons fait la démonstration que l'on pourrait offrir une spécialisation sans l'ajout d'autres postes. Le doyen de l'époque mentionnait dans une lettre que l'anglais est la seule discipline fondamentale à ne pas offrir le programme de spécialisation ce qui prive des étudiants qui souhaiteraient poursuivre des études au deuxième cycle. C'est une question qui existe depuis longtemps et le Département souhaite toujours que ce soit considéré. Le troisième argument et je vais le citer : « Troisièmement, l'Université regorge de programmes spécialisés et avec spécialisation dont le taux de fréquentations est très faible ». Le vocabulaire de cette phrase me surprend et surtout en tant que directeur, ce que je n'ai pas aimé de cette dernière phrase est que le mandat de ce document, je crois, est de présenter une évaluation de nos programmes d'anglais et de juger la pertinence d'une spécialisation à l'intérieur de nos programmes. Élargir le contexte et mentionner peut-être le problème des autres spécialisations me semble erroné. Le dernier point que je veux faire en général, c'est que je crois que la spécialisation en anglais est bien méritée chez nous parce qu'il y a un besoin chez nos étudiants de poursuivre une spécialisation en anglais, mais dans un milieu francophone. Les étudiants aimeraient toujours approfondir leurs connaissances en littérature anglaise mais chez eux, dans une université française et je trouve que c'est la beauté de notre situation à Moncton. La fin de semaine dernière, j'ai assisté à plusieurs reprises au Festival Northrup Frye. J'ai été étonné et fier de voir la convergence et la

9.3 synergie entre les cultures et je crois que notre Université et notre Département d'anglais
(8) Évaluation des programmes d'anglais (suite)

sont les mieux positionnés pour offrir une spécialisation en anglais et peut-être à un moment donné une maîtrise en littérature comparée surtout en collaboration avec le Département d'études françaises.

McKee-Allain : Mon point principal porte sur le premier paragraphe de la page 69 en ce qui concerne l'argumentation au niveau des spécialisations. Je partage les préoccupations de monsieur Curtis, mais je les vois peut-être dans une perspective un peu plus large. J'ai relu ce paragraphe à plusieurs reprises, le processus d'évaluation d'un département ou d'un programme dans une discipline comme l'anglais est le premier dans cette nouvelle ronde d'évaluation, mais il y en aura plusieurs autres qui suivront par après. Mon inquiétude ou ma préoccupation c'est l'argumentation que je retrouve dans le département, même au-delà de ces programmes en particulier. D'abord il y a trois parties. M. Curtis a précisé au niveau des inscriptions l'utilisation de statistiques. Je vous dirais que, comme c'est le cas dans de nombreux programmes de spécialisation, ce qui arrive c'est que ce sont des disciplines qui offrent beaucoup de cours de service. Les tableaux statistiques, on peut les utiliser ou les interpréter de différentes façons. Si l'on utilise des arguments de rentabilité, très souvent il y a des cours qui sont offerts pour la formation générale dans de nombreuses disciplines professionnelles ce qui donne à mon avis un portrait plus complet et plus global. Lié à ceci, il y a l'argumentation au niveau de ressources professorales et dans ce cas, j'ai d'ailleurs ma propre recommandation. J'avais dit qu'il faudrait regarder davantage ce que cela implique et je ne suis pas convaincue que les besoins seraient aussi prononcés que l'on semble le voir. Il faudrait peut-être que l'on examine ceci un peu plus en profondeur. Je pense que c'est le troisième élément qui m'a fait sursauter, celui qui dit que l'Université regorge de programmes spécialisés et avec spécialisation dont le taux de fréquentation est très faible. Je ne dis pas qu'il ne faut pas se pencher sur cette question, mais je pense qu'il faut l'aborder de façon complète et justement le Comité *ad hoc* du Sénat est en train de préparer un document à cet égard. On a approuvé la première partie du document sur la proposition de nouveaux programmes. On a demandé au Comité de revenir avec la deuxième partie sur le maintien du programme et on a justement ici un exemple d'un processus d'évaluation qui se fait pour la CESP et en même temps on a à se prononcer. Je ne sais pas ce qui se produira dans le processus d'évaluation, mais c'est encore une fois la place des disciplines fondamentales, les critères que l'on utilisera pour évaluer le présent et l'avenir. Je me dois de dire et de l'exprimer ici au Sénat académique que je pense que ce sont des enjeux très importants.

Long : Je veux poser une question par rapport à la recommandation numéro 7, mais je vais me servir de la recommandation 9 comme exemple. N'oublions pas que ce sont des recommandations qui font suite à l'évaluation du programme d'anglais et il me semble que la recommandation 9 est très claire. On suggère au Campus d'Edmundston d'embaucher un moniteur de langue, pas de problème. Quand je m'en viens à la recommandation numéro 7, il me semble que cela aurait dû être clair que l'on recommande aux bibliothèques de mettre à jour les collections d'anglais. Quand je lis ceci c'est bien plus une recommandation qui suggère à l'Université de trouver des fonds. Je pense que ce devrait être un message aux bibliothèques de mettre à jour ses collections d'anglais.

Curtis : Je comprends la logique de votre intervention, mais je crois que le problème est toujours primordial dans le sens que la bibliothèque est très limitée aussi dans ses ressources et je pense que l'esprit de la recommandation 7 c'est non seulement de trouver les fonds, mais d'améliorer la collection non seulement à Moncton, mais à Edmundston et à Shippagan. Si l'on pouvait trouver les fonds comme vous l'avez dit, c'est la première étape pour améliorer les acquisitions dans les collections.

Recteur : Je suis très content que M. Curtis s'est référé, vers la fin de ses propos, au Festival international littéraire Northrup Frye et auquel j'ai pu assister à quelques-uns des événements. D'ailleurs, j'aurais aimé entendre un peu plus monsieur Curtis sur le fait qu'il semble vraiment privilégier l'approche d'un baccalauréat spécialisé par rapport à un baccalauréat en étude comparée entre la littérature française et la littérature anglaise. Comme il se réfère au Festival, c'est justement qu'il y aurait la rencontre des deux littératures et je pense que c'est une des raisons pourquoi je ne comprends pas qu'il écarte l'idée d'un programme de littérature comparée. Il y a déjà un certain intérêt au niveau du corps professoral tant du côté des études françaises que du Département d'anglais. En ce

9.3 **(8) Évaluation des programmes d'anglais** (suite)

qui concerne la bibliothèque, est-ce qu'effectivement la liste d'ouvrage soumise par le Département annuellement, est-ce la bibliothèque qui n'a pas réussi à rencontrer les besoins ou est-ce que le Département n'a pas exprimé suffisamment ses besoins? Au cours des dernières années, il y a quand même eu des efforts additionnels au niveau des budgets de la bibliothèque pour tenir compte d'un certain nombre de préoccupations. Aussi, je voudrais savoir comment le Sénat a disposé de la question de la spécialisation en 1998 après que cela ait été considéré au Comité des programmes et quelles étaient les raisons pour lesquelles le Sénat académique a disposé d'une façon ou de l'autre? Par ailleurs, vous avez fait allusion au fait qu'il y avait un problème de ressources avec les chargés de cours et j'entends en même temps un argument qui dit que l'on pourrait, à l'intérieur des ressources existantes, offrir la spécialisation. Enfin, je sais qu'il y a aussi d'autres besoins prioritaires qui ont été exprimés par la Faculté. Maintenant, à l'intérieur de tous ces besoins prioritaires, où se situerait le dossier du Département d'anglais? Parce qu'il y a aussi d'autres besoins qui ont été exprimés. On sait qu'il y a de nouvelles initiatives qui seraient souhaitées au niveau de programmes pour lesquels on a toujours maintenu l'idée de voir à la possibilité de transfert de ressources et que l'on n'a pas encore pu répondre à ces priorités. Je pense qu'il faudrait voir à l'ensemble de ces données pour pouvoir débattre cette question de façon plus précise.

Curtis : Quand j'ai mentionné la spécialisation en anglais dans le contexte de la recommandation 8, dans notre Département on considère que pour chaque nouveau programme, il faut viser un objectif à long terme. C'est non seulement une spécialisation en anglais, mais le deuxième objectif derrière ce programme, c'est que nous croyons que si un jour on aimerait offrir une maîtrise en littérature comparée de façon responsable à l'Université de Moncton, c'est d'offrir une spécialisation en premier lieu. La deuxième question par rapport à la bibliothèque, à notre Département nous avons accès à 2 000 \$ par année pour des acquisitions ce qui est très peu d'argent, alors c'est très difficile d'améliorer la collection. Pour ce qui est de la demande d'un programme de spécialisation en anglais en 1998, le Comité des programmes l'avait rejetée.

McKee-Allain : Je rappellerais qu'à la page 55 du rapport, je me positionnais par rapport aux recommandations de l'évaluatrice et la position du Département. L'évaluatrice recommandait une étude de marché afin d'évaluer la possibilité d'implanter un baccalauréat avec spécialisation en anglais, donc ce n'est pas le programme comme tel. Il y avait la précision que c'était une étude de marché en vue de la possibilité de l'implanter et l'assemblée départementale et à mon niveau nous avons appuyé cette recommandation qui est quand même plus nuancée à cette étape que d'aller de l'avant avec un programme de spécialisation. Pour la bibliothèque, à titre de précision, la Faculté a un comité de bibliothèque qui gère une somme globale. Chaque département et école a une représentante ou un représentant à ce comité et au début de l'année académique, soit à la fin août ou début septembre, le comité définit les critères d'allocations pour l'année académique à partir de la somme globale. Le mécanisme fonctionne comme ça. Ce qui est alloué à chaque unité peut évidemment varier un peu selon les besoins spécifiques. À titre d'information c'est la vice-doyenne qui coordonne ce comité.

L. Caron : Je voudrais tout d'abord féliciter tous les responsables des programmes d'anglais. J'aimerais vous référer à la page 43 et à ce qui a donné naissance à la recommandation 3. J'ai été un peu choquée de voir, dans un rapport d'évaluation, que l'on fasse un examen très peu scientifique sur des dossiers étudiants et que l'on affirme en quelque part qu'on ait l'impression que des formateurs dans une autre unité soit moins sévères. Par ailleurs la recommandation qui en a découlé est intéressante et je pense que c'est bien qu'il y ait une collaboration entre les trois campus pour des cours communs. Une autre chose qui m'a dérangée c'est de recevoir à un Sénat académique d'une université francophone un rapport entièrement en anglais d'une unité académique.

Marcoccio : À partir de ma lecture des commentaires de l'évaluatrice, je remarque que l'on a des professeurs qui sont vraiment sous utilisés par rapport à leurs compétences. Il serait important que l'on regarde la possibilité d'au moins entamer une étude de marché pour une spécialisation, ce n'est pas un facteur négligeable. Il y a des professeurs qui sont présentement responsables des cours de service et de la majeure, qui ont un bon profil en recherche et qui ont des capacités d'aller bien plus loin pour l'Université et il me semble qu'il y a des compétences existantes qui sont sous exploitées.

9.3 **(8) Évaluation des programmes d'anglais** (suite)

VRER : J'aimerais faire quelques remarques finales concernant les observations et les commentaires qui ont été faits par la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et le directeur du Département d'anglais. Nous avons étudié le rapport d'évaluation et quand on parle de nouveaux développements à l'Université, on n'est pas vraiment à l'aise avec la notion de créer un nouveau programme sans avoir besoin de ressources supplémentaires. C'est notre position globale parce que quand les gens viennent nous voir lors du processus budgétaire, ils vont nous dire qu'ils ont créé le nouveau programme et qu'ils n'avaient pas besoin de ressources supplémentaires, mais après une année que le programme est créé, on nous dit que l'on a besoin d'autres ressources. C'est une constatation que je fais par rapport à la pratique. Maintenant si l'on examine le contexte de l'Université dans son ensemble et le contexte d'une faculté en particulier, il y a des programmes qui sont vraiment en pénurie de ressources. On pourrait avoir un mécanisme qui nous permettrait de déplacer des ressources vers ces unités. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire du jour au lendemain. À l'intérieur même d'une faculté, il y a aussi des possibilités de déplacement de ressources. Je pense qu'il faudrait que les gestionnaires des facultés examinent aussi cette possibilité lorsqu'ils veulent introduire de nouvelles choses à leur faculté. C'est pour cela que l'on a commenté sur le fait que l'Université a beaucoup de programmes qui ont peu d'étudiants. On ne peut pas dissocier le nombre d'étudiants de l'unité en question. Lorsque l'on introduit un nouveau programme, il faut envisager tous les côtés des problèmes et voir si l'on est en mesure vraiment de le faire sans l'ajout de ressources à l'unité. Présentement, le Département d'anglais a un problème de ressources, il a besoin de personnel dans la catégorie de chargées d'enseignement. On va essayer de faire de notre mieux pour répondre à ces besoins, mais dans les circonstances à l'Université, on ne peut pas tout simplement dire aujourd'hui je vais déplacer les ressources.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

10. **NOMINATIONS**

Voir le Document E, p. 1-9

10.1 **Bureau de direction du Sénat**

R : 16-SAC-030502

Mise en candidature :

Mathieu Vick

Proposé par Jennifer Cormier

Mathieu Vick est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

10.2 **Comité conjoint de la planification**

R : 17-SAC-030502

Mise en candidature :

Mathieu Vick

Proposé par Kevin Savoie

Mathieu Vick est élu membre du Comité conjoint de la planification.

10.3 **Comité d'appel du Sénat**

R : 18-SAC-030502

Mises en candidature :

Sylvain Roussel
Caroline Héту

Proposé par Mathieu Vick
Proposée par Mathieu Vick

Sylvain Roussel et **Caroline Héту** sont élus membres réguliers du Comité d'appel du Sénat.

10.3 Comité d'appel du Sénat (suite)**R : 19-SAC-030502**

Mises en candidature :

Kevin Savoie

Proposé par Jennifer Cormier

Mathieu Vick

Proposé par Sylvain Roussel

Kevin Savoie et **Mathieu Vick** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat.**10.4 Comité d'attestation d'études****R : 20-SAC-030502**

Mises en candidature :

Kevin Savoie

Proposé par Mathieu Vick

Jennifer Cormier

Proposée par Sylvain Roussel

Kevin Savoie et **Jennifer Cormier** sont élus membres du Comité d'attestation d'études**10.5 Comité de sélection des grades honorifiques****R : 21-SAC-030502**

Mise en candidature :

Sylvain Roussel

Proposé par Mathieu Vick

Sylvain Roussel est élu membre du comité de sélection des grades honorifiques.**10.6 Comité des programmes****R : 22-SAC-030502**

Mises en candidature :

Jennifer Cormier

Proposée par Mathieu Vick

Caroline Héту (2^e année)

Proposée par Kevin Savoie

Jennifer Cormier et **Caroline Héту** sont élues membres du Comité des programmes.**10.7 Conseil de la langue française****R : 23-SAC-030502**

Mise en candidature :

Amélie Haché

Proposée par Mathieu Vick

Amélie Haché est élue membre du Conseil de la langue française.

Dîner de 12 h 30 à 13 h 20.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document F, p. 1-22

11.1 Modifications au programme de Maîtrise en études de l'environnement

R : 24-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des cours suivants ETEV6102 Société et environnement, ETEV6103 Nature et environnement et ETEV6105 Génie et environnement. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

11.2 Baccalauréat appliqué en agroforesterie

R : 25-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du sigle AGFO ainsi que des onze nouveaux cours : AGFO1998, AGFO1999, AGFO3998, AGFO3999, AGFO4122, AGFO4124, AGFO4114, AGFO4123, AGFO4153, AGFO5096, AGFO5163. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

11.3 Baccalauréat appliqué en laboratoire médical

R : 26-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Liette Clément, propose :

« Que le Sénat académique accepte que le titre du programme de Baccalauréat appliqué en laboratoire médical soit changé à Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

R : 27-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Louise Girard, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des nouveaux cours suivants : TLMD2002 Techniques et instruments I; TLMD2013 Histologie descriptive; TLMD2021 Responsabilité professionnelle; TLMD2031 Assurance de qualité; TLMD2043 Histotechnologie; TLMD2054 Biochimie I, TLMD2063 Microbiologie I; TLMD2074 Hématologie I, TLMD2081 Phlébotomie, TLMD2094 Biochimie II, TLMD2104 Hématologie II, TLMD2113 Sciences transfusionnelles I, TLMD2121 Techniques et instruments II, TLMD2131 Stage clin. en biochimie I, TLMD2141 Stage clinique en phlébotomie, TLMD2153 Microbiologie II, TLMD2162 Sciences transfusionnelles II, TLMD2171 Stage clin. en hématologie I, TLMD3004 Biochimie III, TLMD3014 Hématologie III, TLMD3023 Stage clin. en microbiologie I, TLMD3032 Stage clin. en sc. trans., TLMD3043 Stage clinique en histologie, TLMD3053 Stage clin. microbiologie II, TLMD3063 Stage clin. en biochimie II, et TLMD3072 Stage clin. en hématologie II. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

11.4 Création de cours EDDP et EDDS

R : 28-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des nouveaux cours EDDP4510 Langue seconde au primaire et EDDS4515 Langue seconde au secondaire. »

Grell : J'ai un peu de problème avec le vocabulaire utilisé. Je sais que ça ne me regarde pas beaucoup mais le mot survol, je ne suis pas attiré par ce genre de langage. Il faudrait remplacer survol par quelque chose d'autre. J'ai une autre remarque, « TIC » pour moi c'est vraiment un mot barbare et je ne vois pas ce qu'il vient faire là non plus.

Bouchard : On vient de passer à travers l'évaluation du Département d'anglais et il y avait une recommandation à l'effet qu'il devait y avoir des discussions entre la Faculté des sciences de l'éducation et le Département d'anglais. Est-ce qu'il y a un lien entre ces modifications et les modifications qui pourraient survenir?

VRER : Dans ce cas-ci, je pense que le cours s'applique à une langue seconde : français, anglais, espagnol, etc. Dans le cas spécifique de l'évaluation des programmes d'anglais, ce que l'on souhaiterait c'est plutôt un cours de grammaire anglaise pédagogique. C'est probablement un autre genre de cours qui devrait être discuté entre les deux unités prochainement.

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

11.5 Création du cours RETO3105

VRER : À la dernière réunion du Sénat on se demandait s'il y avait eu une consultation avec le Département de philosophie et de sciences religieuses pour le contenu du cours. Le Comité des programmes a demandé une consultation. Le résultat indique que ce sont des cours différents.

R : 29-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du cours RETO3105 Loisir et spiritualité. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

11.6 Modifications et ajout aux règlements universitaires

R : 30-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications aux règlements universitaires 23.3, 23.4, 23.9 et 23.12 et l'ajout des règlements 23.9.1, 23.10.1 et 23.10.2. »

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

11.7 Modifications au règlement universitaire 6.2.3

R : 31-SAC-030502

Truong Vo-Van, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications au règlement universitaire 6.2.3. »

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS

Voir le Document G, p. 1-6

Invité : Yves Poussart, président du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains

Boghen : Le document qui a été soumis souligne l'importance de l'adoption d'une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains. L'importance d'une telle politique a été discutée à plusieurs reprises et d'ailleurs un bref historique des étapes est présenté à la page 3 du document. À sa réunion du 1^{er} novembre 2002, suite à la recommandation du Conseil de la FESR, le Sénat académique acceptait de prolonger la validité du document « *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* » jusqu'en mai 2003, date à laquelle une version révisée devait être soumise pour adoption. Le prolongement a été justifié par le fait que l'Université attendait toujours les commentaires de l'évaluation de la politique par les trois grands conseils canadiens de recherche. Jusqu'à il y a quelques semaines à peine et malgré les nombreux appels et de nombreux rappels concernant l'urgence de nous fournir des évaluations, elles n'étaient pas transmises. D'ailleurs, vous pouvez voir la lettre du Secrétariat en éthique de la recherche à la dernière page où l'on explique le délai en réalisant les conséquences que ça pourrait avoir au point de vue de la planification pour nous et on peut dire pour d'autres universités aussi. À sa réunion du 3 avril 2003, le conseil de la FESR a formulé sa propre recommandation qui se trouve à la page 2. Donc la proposition de prolongation de la validité est fondée sur le fait que l'on n'a pas reçu les documents et donc on n'a pas pu en tenir compte et les intégrer au « feedback » et aux discussions qui ont eu et qui pourrait encore avoir lieu à l'Université à différents niveaux. Ce que l'on demande, c'est d'accepter que ce prolongement soit accordé pour que l'on puisse faire le travail comme il faut.

R : 32-SAC-030502

Andrew Boghen, appuyé par Yahia Djaoued, propose :

« Que le Sénat académique prolonge la validité du document Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains jusqu'au Sénat académique du 31 octobre 2003, date à laquelle une version révisée de la politique sera soumise à cette instance pour adoption. »

Bouchard : J'aimerais demander que l'on se transforme en comité plénier parce que plusieurs membres du Sénat ont des problèmes très sérieux avec cette Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains. On aimerait avoir une bonne discussion pour voir ce que l'on va faire avec cette politique. On doit discuter si l'on doit la reporter, ne pas la reporter ou en reporter peut-être une partie. Il y a toutes sortes de choses qui peuvent être envisagées et si l'on fait une discussion ici, on risque de s'embourber tandis que si l'on a un comité plénier on se sentira plus à l'aise et puis l'on pourra peut-être plus facilement trouver des solutions.

Boghen : La raison pour cette proposition est d'éviter de faire le travail en double. Ça ne donne rien d'avoir une longue discussion seulement pour revenir de nouveau en discuter la prochaine fois lorsque l'on aura intégré les recommandations que l'on vient de recevoir des grands conseils aux souhaits et aux points de vue de l'Université. Il faut absolument que l'on tienne compte de cela. On n'a pas de choix, il faut d'abord informer notre communauté et avoir la rétroaction des membres de la communauté et par après, s'il y a lieu, on pourrait de nouveau en discuter.

Bouchard : C'est une discussion sur la proposition de prolonger la validité du document. Il y a plusieurs membres du Sénat qui sont en désaccord avec la question de prolonger. Il y en a pour qui c'est la date, d'autres c'est le document. Nous pensons que la politique actuelle compromet la qualité de l'enseignement et je pense qu'il y a urgence.

P : 33-SAC-030502

Gilles Bouchard, appuyé par Paul Grell, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour une durée de 15 minutes. »

Vote sur P33 Pour 12 Contre 18 REJETÉE
 12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)

Grell : Je voudrais rappeler que le document intitulé « Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains » a été adopté provisoirement au Sénat du 8 mars 2002. En fait nous n'avions pas le choix puisque les grands conseils de recherche en faisaient une obligation sans quoi nous n'avions plus accès à leurs différents financements. À l'époque, nous avons reçu plusieurs commentaires qui nous avaient déterminés à prendre une solution temporaire en spécifiant que « le Sénat s'attend de revenir à la charge avec au moins un débat sur l'orientation générale du document » (ce sont les mots de M. le recteur). D'ailleurs, très judicieusement le sénateur Thomas Richard recommandait de réduire de 12 à 9 mois cette résolution temporaire anticipant en quelque sorte « le risque de se retrouver exactement dans la même situation qu'aujourd'hui » (Sénat du 8 mars 2002, p.29). Nous nous retrouvons effectivement à la case départ avec une différence importante, car cette politique a été appliquée durant cette période transitoire et il apparaît qu'il y a plusieurs problèmes très préoccupants : Les étudiants de deuxième cycle sont assaillis de questions et de commentaires injustifiés. Brièvement deux exemples de commentaires transmis aux étudiantes ou étudiants en travail social : Est-il essentiel qu'il y ait une relation spécifique entre les clients mis à contribution et leur travailleur social personnel? Ne serait-il pas plus simple ... de recruter des sujets (clients en suivi) qui n'ont pas de relation directe avec les travailleurs sociaux recrutés?

Bourque : Je ne m'objecte pas à ce que l'on soulève le problème, mais d'identifier et de rapporter exactement les commentaires faits aux étudiants par rapport à leur proposition de recherche, je ne sais pas jusqu'à quel point c'est acceptable d'identifier des propos.

Bouchard : Mais c'est que l'on veut vous démontrer que la politique actuelle nuit.

Président d'assemblée : C'est ce que je comprenais, donc sans aller trop en détails pour des raisons un peu délicates, poursuivez.

Grell : Je ne vois pas comment le faire autrement. C'est qu'il est urgent de tirer des leçons d'une première année d'application. La situation aujourd'hui est différente et il y a une autre proposition à amener sur la table qui est la suivante : c'est que pour la prochaine réunion du Sénat académique, il faut que l'on soit en mesure de se faire une idée. On a donc besoin d'un rapport d'activités détaillé. On ne peut pas indéfiniment reporter de façon temporaire quelque chose qui est vraiment préoccupant. Il y a dans les commentaires des jugements qui portent sur les concepts utilisés dans la recherche. Les étudiantes et étudiants font face à des délais beaucoup trop long pour les demandes d'approbation (beaucoup de refus, de tracasseries, etc). Il y a des questions graves quant au fonctionnement de ce Comité : son amateurisme et son manque de transparence. Par exemple, je constate que tous les commentaires sont écrits par le président du CÉR. J'ai appris qu'il fait signer une feuille par les membres du Comité l'autorisant à formuler et envoyer les commentaires aux étudiantes et étudiants (les membres n'ont jamais les commentaires sous les yeux). Il semblerait aussi que jusqu'ici les procès-verbaux soient écrits par le président. Bref, il ne semble pas y avoir une règle interne digne de ce nom, pas de transparence, etc. Nous serions en droit d'obtenir un certain nombre d'informations, par exemple sur le nombre de dossiers traités cette année, combien d'approbations furent retenues (retardées)? Les critères utilisés? des informations précises sur les délais? Le fonctionnement du Comité? Le mode d'élection des membres? etc.

VRER : Avant peut-être de discuter de la prolongation, j'aimerais vous faire savoir que je pense que ce n'est pas tout à fait approprié de notre part de qualifier des collègues d'amateurs dans notre travail. J'aimerais revenir au problème de fonds que nous vivons. De plus en plus, lorsque l'on fait de la recherche, on a des nouvelles exigences des agences subventionnaires, dans le passé on ne faisait pas autant de rapports comme on le fait maintenant. En tant qu'universitaire, on est obligé de répondre à ces exigences d'une part. L'autre chose, c'est que ces exigences nous obligent à travailler de façon plus soutenue avec les concepts d'imputabilité, de transparence et de rapport. Ensuite il faut distinguer les problèmes qui sont des problèmes de fond. Est-ce qu'il y a nécessité d'étudier le problème d'éthique avec les étudiants d'une part et avec les professeurs d'autre part? On peut se poser des questions de ce genre. Est-ce que, dans le cas des étudiants qui ont des projets de fin d'étude, il y a lieu d'accélérer le processus et qu'il soit efficace à l'intérieur de l'Université? Je pense que c'est un problème que l'on pourrait discuter avec les gens. Ce que j'aimerais connaître par exemple, c'est dans le cas des politiques d'éthiques déjà

approuvées par les universités, est-ce que tous les travaux des chercheurs ou des étudiants qui travaillent avec les chercheurs, les étudiants de cycles supérieurs sont soumis

12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)

à l'approbation des comités d'éthiques de l'Université. Lorsqu'il s'agit des étudiants de premier cycle qui font des travaux avec les êtres humains dans le cadre des cours, souvent il y a possibilité de déléguer ceci aux départements pour approuver le genre de travail qui serait fait à ce niveau. Entre temps, je crois qu'il y a possibilité de discuter et j'invite le Comité d'éthique de l'Université à discuter s'il y a la possibilité d'expédier les choses de façon plus rapide et je ne vois pas d'autres solutions que de reporter la date afin de permettre suffisamment de temps pour consulter la communauté universitaire.

Djaoued : Il me semble qu'il y a certains collègues qui ont des problèmes avec le Comité plutôt qu'avec la Politique. La Politique est là, donc je pense que si l'on reproche des problèmes de lenteur au comité ou des problèmes de fonctionnement du comité, je pense que ces récriminations peuvent être adresser à la FESR qui elle parraine le Comité et essaierait peut-être de régler ces détails. Quant à la Politique, je pense que c'est nécessaire de reporter sa validité jusqu'au 31 octobre.

Bouchard : Ça fait deux discussions que l'on a au Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales et mes collègues me font part de toute une série de problèmes qu'ils rencontrent dans l'application de cette politique et particulièrement dans le domaine de l'enseignement. Mes collègues ont beaucoup de difficultés à appliquer cette Politique de recherche avec des êtres humains et après un an, ces difficultés se sont révélées vraies en fait réelles et véritables. On nous a parlé par exemple de sondages que l'on fait dans des cours de méthodologie pour montrer aux étudiants de quelle façon on fait des sondages. Là, il faut faire approuver le questionnaire, il faut avoir les permissions de tous ceux qui répondent à ce questionnaire. Il y a toute une ribambelle de conditions qui rendent notre enseignement extrêmement difficile. Une professeure disait l'autre jour, je ne sais pas si elle a demandé comme tel la permission au Comité d'éthiques, que ses étudiants en journalisme allaient quelques fois dans des centres d'achats pour faire ce que les journalistes font, aller poser des questions. On se demandait si pour chaque personne, il fallait que, avant que l'étudiant lui donne une entrevue, elle lui fasse signer un papier? Un autre de mes collègues disait qu'elle refuse absolument que l'on passe des questionnaires maintenant dans ses cours parce qu'autrefois on venait, on expliquait un peu et après les étudiants remplissaient le questionnaire. Maintenant il faut demander aux étudiants s'ils donnent la permission, après cela ils remplissent le questionnaire, ça prend 30 ou 45 minutes du cours, donc ça ne vaut plus la peine. Elle ne peut plus se permettre d'autoriser des gens à aller passer des questionnaires dans sa classe. Alors, on a plusieurs problèmes principalement dans les cours de premier cycle et dans l'enseignement. Je suis d'accord avec M. Vo-Van qui nous dit que le Comité d'éthique devrait relâcher les cordons un peu et nous donner une certaine liberté, mais cela ne vient pas. Notre Faculté a un document et les gens qui l'ont préparé sont très craintifs que le Comité de l'Université n'acceptera pas en fait ce qui est proposé. Ce que je voudrais c'est la chose suivante : j'aimerais que la validité du document soit prolongée jusqu'au 30 août et que le Comité d'éthique à ce moment-là nous fasse part d'un bilan de sa première année de fonctionnement et nous indique très clairement quelles sont les modifications qu'ils ont l'intention d'apporter à cette Politique en ce qui a trait à l'enseignement au premier cycle.

P : 34-SAC-030502

Gilles Bouchard, appuyé par Paul Grell, propose :

« Que l'on remplace ...jusqu'au Sénat académique du 31 octobre 2003 par ...jusqu'au Sénat académique du 22 août 2003; et que l'on ajoute : et que le Comité d'éthique fasse part au Sénat académique du bilan de sa première année de fonctionnement ainsi que des modifications à apporter à l'application de la politique à l'enseignement du premier cycle. »

Recteur : Si je votais, je voterais contre. J'ai un malaise profond sur le processus. Je pense qu'il y a de la validité quant à un certain nombre d'arguments, mais j'ai un problème sérieux face au processus. À moins d'avoir mal compris, ce comité est un comité non pas du Sénat académique mais de la FESR. Alors ici le Sénat académique passe par dessus le Conseil de la FESR et de là on a un rapport d'activités du comité. J'ai un malaise vis-à-vis les

arguments qui nous ont été servis jusqu'à maintenant contre la proposition de la FESR. La terminologie qui a été utilisée souvent c'est « il semblerait que ». Je pense qu'il y a eu deux

12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)

ou trois fois où le sénateur Grell a référé au fait qu'il semblerait que le comité a fait telle chose de telle façon, il semblerait que le président du comité etc. Je trouve comme sénateur que si je suis pour porter un jugement sur une activité académique, j'aurais préféré avoir des faits plutôt que des suppositions. La nature du débat aujourd'hui me rend très mal à l'aise. Cela dit, moi aussi j'ai hâte que l'on puisse arriver avec une politique qui a été révisée et que l'on puisse la présenter comme une politique définitive. Je suis aussi d'accord avec le sénateur Boghen à l'effet que l'on peut faire un exercice jusqu'au mois d'août. On va recevoir une série de commentaires probablement des grands conseils et au mois d'août, ce que l'on pourrait faire c'est d'adopter une nouvelle politique intérimaire.

Saint-Aubin : Je vais également voter contre l'amendement parce que l'on a joint à l'amendement deux choses. Un rapport d'activités et on veut qu'il y ait des changements qui soient enclenchés. Contrairement à M. le recteur, je pense que c'est important que l'on ait un rapport d'activités cette fois-ci pour une raison bien simple. On va devoir se pencher sur la nouvelle version de la politique qui aura été changée entre autres à la lumière des commentaires reçus par le comité des trois conseils. Ça peut être intéressant comme sénateur pour comprendre de quelle façon s'articule cette politique, de voir qu'est-ce qu'il y a eu comme rapport d'activités. Des fois, dans une politique, on met des choses et c'est intéressant de voir comment cela s'est vraiment passé pour voir s'il ne faudrait pas modifier le libellé de certains énoncés de la politique. Je ne veux pas nécessairement passer par dessus la tête de la FESR, mais effectivement l'idée d'un rapport cette fois-ci, parce que l'on devra y donner une nouvelle politique, est bonne. Je pense que de devancer la date au mois d'août est prématuré. Je ne pense pas que le Comité d'éthique et le Conseil de la FESR auront le temps de bien faire le travail de répondre aux questions et nous produire une nouvelle politique. Bref, je ne veux pas qu'ils travaillent en pompiers, donc j'étais à l'aise avec le fait de leur laisser jusqu'au 31 octobre et dans l'amendement qui est proposé, je trouve que l'on les coince trop dans le délai. J'aimais par ailleurs, dans l'amendement, cette idée que l'on ait un rapport d'activités pour avoir un éclairage nouveau sur la politique qui sera proposée.

Boghen : De mon côté, moi aussi je vais voter contre. Il y a plusieurs constatations qui ont été soulignées. Je voudrais faire mention d'une. M. Bouchard a mentionné que les grands conseils cherchent ou veulent savoir certaines choses. M. Bouchard n'a pas vraiment moyen de savoir ce que les grands conseils nous ont transmis. C'est cela qu'il faut bien étudier afin de l'intégrer comme il faut et vous le présenter afin que l'on puisse en discuter et arriver à une décision. Ne travaillons pas dans l'ignorance et donnons-nous le temps de faire le travail comme il faut.

Poussart : J'aurais deux ou trois remarques rapides. D'une part c'est vrai que la politique qui est actuellement en vigueur contient une validité pour les activités au premier cycle. Je vais tout de même faire remarquer et c'est une information qui m'apparaît tout à fait pertinente dans le contexte des commentaires entendus que ces types d'activités vécus en premier cycle ne parviennent pas au Comité d'éthique institutionnel, mais sont délégués à des comités d'éthiques locaux. S'il y a des problèmes d'application au niveau local, cela n'implique en rien les activités ou l'application éthique au niveau du comité institutionnel. Les comités locaux peuvent être formés par les unités et à un moment donné on sollicitera un rapport d'activités au niveau local et s'il y a des réajustements qui doivent se faire au niveau local, ils pourront les initier à partir de cela. Jusqu'à maintenant, il n'y a jamais eu un seul dossier de projet appliqué au premier cycle qui est parvenu au Comité d'éthique institutionnel. Évidemment, il y a un malaise collectif par rapport à cette prolongation de la période d'attente. Je peux vous dire qu'à la suite du Sénat du 8 mars l'année dernière, j'ai reçu par la suite des notes détaillées des éléments de discussion. Dès le printemps suivant j'ai retravaillé avec des collègues à la révision de la politique. On y a fait des ajouts, des modifications. Le CÉR institutionnel a consacré une réunion et demi, à la fin août et début septembre pour vérifier ces modifications et l'avis de devoir attendre la réponse au niveau national nous est arrivé je dirais à quelques heures du moment où j'allais enclencher la diffusion de ce nouveau document et de lancer des activités de collectes d'information à temps pour le Sénat du 1^{er} novembre dernier. On s'est retrouvé subitement mis en mode pause et on a été maintenu en mode pause depuis ce temps. On a reçu les premiers commentaires spécifiques il y a peu près une semaine et demi. La documentation qui nous

est parvenue nous indique que d'autres commentaires devraient suivre sous peu et on ne les a pas encore. Il y a un certain nombre de commentaires généraux qui s'appliquent à l'ensemble des institutions et on ne les a pas reçus. Par rapport aux commentaires spécifiques, on a eu l'occasion d'en discuter un peu à notre dernière réunion du Comité

12. POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (suite)

d'éthique de cette semaine. Il y a plusieurs demandes, des suggestions ou des exigences formulées qui pourront être incorporées vraiment facilement et c'était mon intention de travailler là-dessus durant le mois de mai. Je peux vous dire que probablement à la fin mai ou au plus tard à la mi-juin, je serais prêt à diffuser un document pour la consultation. D'un autre côté, on ne s'est jamais traîné les pieds. En ce qui a trait au rapport d'activités, je peux vous dire que cela a été de la pratique du tout début. Comme président j'ai préparé un rapport annuellement et je l'ai transmis à la FESR. L'information donne la répartition par faculté, un certain nombre de remarques quelques fois pour les situations comme on a vu émerger à quelques occasions et qui pouvaient éventuellement impliquer une certaine réflexion sur le plan éthique et peut-être quelques fois un recyclage pour l'avenir sur le plan éthique. Cela figure dans les rapports d'activités du CÉR. Ils ont été préparés, ils ont été transmis à la FESR à chacune des années et ce processus va continuer. Une dernière information rapide parce que le point a été abordé tantôt sur l'efficacité de transit. J'ai refait, il y a quelques semaines, en réponse à des demandes d'information et des commentaires reçus à partir de nos comptes rendu, une rétrospective sur le cheminement, le taux de succès des 100 derniers dossiers qui ont transité au Comité d'éthique institutionnel. On remplace approximativement 85 nouveaux dossiers par année. C'est ce que l'on a eu l'année dernière et c'est à peu près ce que l'on va avoir cette année. Et sur les 100 derniers dossiers, donc un peu plus qu'un an d'activités, il y en a 78 des 100 qui ont obtenu leur approbation éthique au premier passage et parmi les 22 sauf deux exceptions où c'est allé à une troisième passe parce qu'il y a eu des changements assez majeurs par rapport au protocole initial. Les 20 autres on eu leur approbation d'éthiques au passage suivant. Le comité s'est réuni l'année dernière à 13 reprises entre la fin août et la fin juin. On a déjà 11 réunions de réalisées cette année et j'en ai actuellement deux autres de planifiées d'ici la fin du mois de juin. Je ne parle pas nécessairement du délai de réponse, mais du délai d'obtention d'approbation. Il y a une grande nuance entre les deux qui est en partie fonction de la fréquence des réunions. Les gens qui obtiennent leur approbation d'éthiques au premier passage en sont normalement ravis. Je reçois régulièrement des commentaires de remerciement pour le travail extrêmement minutieux que mes collègues font avec moi. Pour les gens qui se voient mis en entente, soit pour des informations supplémentaires ou soit par des modifications ou transmissions de documents qui auraient dû être inclus au premier passage et qui n'étaient pas inclus, oui je veux dire jusqu'à maintenant dans la majorité des cas, oui le dossier revient à la réunion suivante. Quelques fois on a procédé plus rapidement parce qu'il y avait un contexte qui se sentait exigé.

Grell : Je voudrais insister sur l'interprétation erronée et partielle que fait le CÉR de *L'Énoncé de Politique des trois conseils*. Elle est, selon moi, la cause de tous nos problèmes. Cet Énoncé offre des alternatives qui sont tout à fait appropriées avec les demandes insistantes en provenance de l'École de travail social et d'autres disciplines. Par exemple, au chapitre 1, page 5, l'Énoncé dit explicitement que dans les établissements où il y a une variété de domaines de recherche, on peut trouver nécessaire de créer plusieurs CÉR (par exemple, un CÉR en sciences sociales). Il est même reconnu dans l'Énoncé (chapitre 1, page 7) la possibilité, pour les sciences sociales et humaines, de créer un comité d'évaluation composé de paires se rapportant directement au CÉR. En fait, une sorte de sous-comité de sciences sociales et humaines. Voilà donc deux solutions alternatives qui rejoignent le constat que font les Grands conseils : « Les méthodes pour évaluer l'éthique et les normes d'érudition des projets varient selon les disciplines » (p. 7). C'est ça le problème que nous avons. On est venu l'apporter plusieurs fois ici. Le problème en travail social, et je suis sûr que c'est vrai pour d'autres aussi, c'est que nous avons un comité pour le moment qui a d'énormes difficultés à saisir de quoi il s'agit en terme de problématique. Je suis le premier à souhaiter que la Politique soit mise en application, la seule chose, c'est qu'il y a d'autres possibilités d'application qui nous semblent ne pas avoir été envisagées. Sur une période de transition, à force de retarder, ce débat deviendra impossible et j'aimerais que ce débat se fasse.

Bouchard : Je vais le faire rapidement. Je suis d'accord avec M. Poussart que les décisions en ce qui a trait au premier cycle, sont prises par des comités locaux. Ce que nous dit notre comité local c'est qu'il est emprisonné par votre politique. Ça, c'est un premier point. La deuxième chose, face aux grands conseils, j'ai un maudit problème. J'ai un maudit

- problème que des organismes gouvernementaux imposent des règles en ce qui à trait à l'enseignement au premier cycle. Qu'ils imposent des règles en ce qui à trait aux demandes qui sont faites à eux, ça va, je suis libre de ne pas les suivre si cela ne m'intéresse pas, je n'ai qu'à ne pas demander leur argent. Que des organismes gouvernementaux qui ne sont pas élus imposent au premier cycle des règles, j'ai un sérieux problème avec cela et j'ai un
12. **POLITIQUE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS** (suite)

sérieux problème de liberté académique par rapport à cela. Je n'accepte pas, en ce qui me concerne, que les organismes subventionnaires du gouvernement non élus, m'imposent des conditions dans mon enseignement de premier cycle. Que l'on ne se réfugie pas derrière les grands conseils pour l'enseignement au premier cycle. Le dernier point, j'ai trouvé ça intéressant, M. Poussart nous a dit que son comité avait remis des rapports d'activités à la FESR. Dans ce cas que ces rapports soient transmis au Sénat pour nous éclairer parce que ce que dit M. Poussart est extrêmement intéressant. Je serais très ravi de savoir le nombre de demandes qui ont été faites, le nombre de demandes qui ont été acceptées ou refusées, le temps pris en effet. Ce serait plus que des « il semblerait que ». Pourquoi la FESR dicte l'enseignement au premier cycle et en quel honneur la FESR se mêle de dire comment on donnera nos cours de méthodologie. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas me substituer à la FESR, mais je pense que la FESR, étant donné que nous aussi auront à prendre des décisions importantes, pourrait nous transmettre des bilans d'activités ce qui remplirait la condition qui est demandée pour le mois d'août.

Vote sur P34

Pour 5

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu au moins 10 voix pour.

Djaoued : Moi je demande le vote sur la proposition principale.

Boghen : Je vais essayer d'être très court et faire quelques remarques. Je me réfère au commentaire fait par M. Grell. Il a mentionné que l'on se retrouve dans la même situation aujourd'hui. On a fait tous les efforts, toutes les démarches et la lettre que vous avez comme preuve qu'il fallait attendre pour avoir les documents et les directives en main. Par rapport aussi au commentaire sur l'amateurisme, d'après tout ce que j'ai pu voir, le Comité a fait un travail énorme et on n'a qu'à regarder l'échéancier historique, le nombre de rapports, le nombre de fois qu'ils ont consulté le Conseil de la Faculté des études supérieures, au Sénat etc, et c'est encore en marche. Comprenez bien M. Grell, que personne dit que l'on ne devrait pas changer ou on ne devrait pas aborder des changements. Ce que l'on demande c'est le temps pour le faire comme il faut. Je comprends les frustrations et la nécessité d'un débat, mais au moins que l'on ait les faits et les renseignements en main, c'est tout ce que je demande et que l'on ait le temps de les intégrer avec ce que l'on a reçu et ce que vous n'avez pas encore vu. Pour ce qui est de la confidentialité, c'est sûr que c'est un comité qui travaille dans la confidentialité. Il s'agit de dossiers des individus, c'est-à-dire de questions d'éthique. On travaille en conformité par rapport à ce qui se fait ailleurs. Il y a eu des consultations et des témoignages d'autres institutions. On ne travaille pas de façon isolée. Alors il y a de la consultation et il devrait y en avoir encore avant qu'une décision finale soit prise et tout ce que l'on demande, vous l'avez déjà soulevé, c'est le temps de faire le travail comme il faut.

Vote sur R32

Pour 32

Contre 2

ADOPTÉE

13. **CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2004 À 2008**

Voir le Document H, p. 1-4

S. LeBlanc : Je vous présente aujourd'hui les calendriers universitaires pour les quatre années universitaires : 2004, 2005, 2006 et 2007. On se souviendra à notre dernière réunion que le Sénat a adopté les grands principes directeurs. Les calendriers proposés tiennent compte des modifications apportées à ces principes. D'ailleurs, lors de cette réunion du mois de mars, on avait distribué à titre indicateur ce que pourrait ressembler les calendriers à la lumière des principes directeurs proposés et puisque ces principes directeurs on été adoptés tels que proposés, les calendriers universitaires présentés aujourd'hui sont tout à fait conformes à ce qui avait été présenté dans le document du mois de mars. Pour les dates de début de la session d'automne, on avait accepté d'augmenter le nombre de journées d'accueil à trois et les fixer dans la semaine précédant la fête du travail et les cours commenceraient le mardi suivant la longue fin de semaine. Cela se reflète dans les quatre

calendriers en questions. Quant au début de la session d'hiver, on s'est entendu que l'on débiterait toujours le premier lundi de janvier sauf lorsque le lundi de janvier tomberait sur le Jour de l'an. Dans les quatre années en questions, le début des cours se fait le premier lundi de janvier dans tous les cas. Ensuite d'autres informations dans le calendrier universitaire, les dates limites pour l'ajout, l'abandon de cours sans mention au dossier cela demeure; c'est toujours 10 jours ouvrables après la date limite de

13. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2004 À 2008 (suite)

l'inscription. Les semaines d'étude comprennent deux périodes de cinq journées consécutives. À l'automne, elle débute toujours le dernier lundi d'octobre. La semaine d'étude de la session d'hiver débute toujours le premier lundi de mars. Ce qui est nouveau, c'est la dernière journée régulière de cours suivie d'une journée de reprise du lundi de l'Action de grâce. C'est un élément qui constitue une nouveauté dans nos principes directeurs. Ici on parle surtout de la session d'automne. Les dates de la dernière journée régulière de cours et la journée de reprise correspondent aux dates limites qui nous permettent de prévoir une session d'examen de durée normale à l'intérieur des dates limites prévues des calendriers. La journée de reprise est nécessaire dans le cadre de la session d'automne. Pour la session d'hiver, cela ne s'est pas avéré nécessaire parce que, après avoir fait le décompte du nombre de lundi, mardi, mercredi etc., les écarts entre le nombre de lundi et les autres jours de la semaine étaient assez bien équilibrés alors le principe est appliqué dans le cadre des quatre sessions d'automne seulement. Quant aux sessions d'examens, c'est toujours la durée habituelle de 11 jours, le onzième jour cependant étant réservé au report d'examens qui auraient été annulés durant la session pour différentes raisons. On se donne comme objectif d'avoir une session qui ne dépasse pas 80 jours et à la fin de chaque calendrier on indique le nombre de jours par session qui se situe à 79 ou 80 jours selon le cas.

R : 35-SAC-030502

Patricia Cormier, appuyée par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique adopte les calendriers universitaires 2004 à 2008 tels que présentés. »

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

VRER : Il y a des modifications qui ont été apportées aux Statuts et règlements lorsque l'on a changé par exemple le statut de l'Éducation permanente et en même temps il y avait aussi des changements par rapport au Comité des programmes de cycles supérieurs. Ceci nécessite un autre changement au niveau des études supérieures. Il y avait un comité qui s'appelait Comité des programmes de cycles supérieurs et il fallait faire des modifications. Au lieu de ramener ces modifications toute suite, j'aimerais que l'on fasse une consultation auprès de la faculté concernée. Les prochaines démarches seraient les modifications aux Statuts et règlements en ce qui concerne le fonctionnement et les attributions du Comité des programmes de l'Université. Ce sera amené à la prochaine réunion du Sénat académique.

15. RÉGULARISATION DU STATUT DE LA RÉUNION DES DOYENNES ET DOYENS ET DE LA RÉUNION DES VICE-DOYENNES ET VICE-DOYENS

Voir le Document I, p. 1

Jolicoeur : Depuis le Sénat de novembre et même depuis quelques années, je me rends compte que l'on parle de la RVD. On en fait mention officiellement dans les comités. Je me rappelle quand la première fois ces comités ont commencé à se former, j'étais au Conseil de la Faculté des arts. À ce moment, je me rappelle que l'on ne les mentionnait pas comme tel dans les réunions. On comprenait de façon générale que c'était des comités qui avait été formés pour coordonner les choses. La RVD faisait une coordination et ensuite cela arrivait à des propositions qui pouvaient se retrouver au Conseil de la faculté, au Sénat ou ailleurs. Maintenant, de plus en plus et en particulier à la dernière réunion du Sénat je trouvais embêtant le fait que par exemple lorsque l'on parlait des examens on entendait : vous n'avez pas à vous inquiéter, on en discute à la RVD régulièrement. On commence à entendre

- aussi que la RVD a été chargée de telle chose et on avait presque l'impression que cela ne serait pas surprenant de recevoir à un moment donné une directive de la part de la RVD. Je trouve que c'est un peu embêtant. Il y a une ambiguïté sur le statut de ces comités qui n'existent pas actuellement à ce que je sache dans l'organigramme de l'Université. J'aimerais que l'on rappelle et que ce soit bien clair que ce ne sont pas des instances décisionnelles. La dernière fois par exemple quand on parlait des examens, c'est l'impression que j'ai eue de me faire dire comme sénateur, la RVD s'en occupe. C'est une
15. **RÉGULARISATION DU STATUT DE LA RÉUNION DES DOYENNES ET DOYENS ET DE LA RÉUNION DES VICE-DOYENNES ET VICE-DOYENS** (suite)

question académique qui au bout du compte c'est le Sénat qui est responsable si quelque chose ne va pas ou si quelque chose va bien par rapport à ce dossier. Cela vaudrait peut-être la peine que les personnes responsables décident soit d'en faire des instances décisionnelles et que cela se fasse officiellement ou soit que ce soit clair pour tout le monde, quel est leur mandat.

Recteur : C'est une question qui a été soulevée à l'occasion et à ce que je sache de la RVD par exemple en terme de groupe qui se réunit pour débattre un certain nombre de questions existent depuis plus de dix ans. Maintenant, ce que je voudrais peut-être dire c'est que ces deux instances, la RVD et la RDD ne sont pas des comités avec des pouvoirs de décisions par rapport aux politiques et par rapport au champ de juridiction du Sénat ou des autres corps académiques formellement reconnus. Je pense que ce sont des groupes de travail que se sont donnés les gestionnaires de l'académique, en l'occurrence le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui a une table de concertation avec les doyens pour discuter et partager un certain nombre d'éléments. À ma connaissance, il n'y a pas à la RVD des décisions de politique qui ont été prises. Il se peut que dans certains cas où le vice-recteur a autorité sur un certain nombre de choses qu'il consulte la RDD et lui demande des avis avant de se prononcer ou de prendre une décision qui relève de sa propre juridiction ou bien sur les questions que l'on souhaiterait amener au Sénat académique, mais que le Sénat académique a bien le pouvoir d'agir. En ce qui concerne la RVD, je crois qu'il y a deux types de situations où la RVD va agir. Régulièrement, il y a des questions soulevées au Comité des programmes et celui-ci peut demander à la RVD, encore là comme un comité de travail, de lui faire une étude pour sa considération. Généralement parlant, s'il y a eu des dossiers qui sont arrivés au Sénat académique où l'on a fait référence à la RVD, je ne crois pas que c'était une recommandation qui arrivait de la RVD ou une politique de la RVD. Je crois qu'à quelques reprises le Sénat académique a demandé à la RVD d'étudier des dossiers et de l'aviser sur un certain nombre de choses. Il est vrai que ces comités n'existent pas dans les Statuts et règlements et de ce fait cela veut dire que ces organes n'ont pas de pouvoir de décisions. Ce sont des comités de gestion que se donnent un certain nombre de gestionnaires académiques pour agir. C'est un peu comme le recteur qui a une équipe de direction qu'il réunit régulièrement, mais l'équipe de direction en soit n'a pas de pouvoir de décisions. Je trouve que c'est un mécanisme pour le moment qui me semble fonctionner adéquatement.

16. **POLITIQUE DE LA BANQUE DE COURS**

Voir le Document J, p. 1-2

McKee-Allain : J'irais par la négative en disant que le but de mon intervention n'est pas nécessairement de remettre en question la politique qui a été adoptée, mais c'est pour vous expliquer un peu le contexte. On a été mis au courant et l'on a appris que cette politique serait désormais appliquée, c'est-à-dire que l'on allait la mettre en vigueur. Il y a eu une préoccupation lors de notre réunion de l'Assemblée facultaire du 4 avril; on veut s'assurer de bien comprendre le libellé « les cours n'ayant pas été offerts depuis quatre ans seront normalement abolis ». Qu'est-ce que l'on entend par « normalement abolis » et ensuite « sous réserve d'une vérification ». On voulait que ce soit précisé au Sénat comment on allait appliquer cette politique parce que, dans la politique, si vous regardez l'exemple numéro 3, on dit qu'une banque de cours doit être réaliste et ne pas créer de fausses attentes auprès de sa clientèle étudiante. On comprend cela. Je pense que la préoccupation c'est que dans le contexte présent, d'une part il y a des postes qui ne sont pas remplacés dans certains cas et dans d'autres cas ce sont des programmes qui sont maintenant en train d'être évalués etc., il y a une conjoncture actuelle qui fait que dans plusieurs unités on se trouve dans la situation où il y a des cours très importants qui, pour toutes sortes de raisons légitimes, le ou les responsables n'ont pas été disponibles pour les enseigner. Alors tout en respectant l'engagement vis-à-vis la politique, on voudrait que ces nuances, cette spécificité

de conjoncture soient vraiment prises en considération lors de la vérification qui sera faite auprès du comité.

Recteur: Ce que vous venez de décrire, à mon point de vue, c'était l'intention de cette politique. Je me souviens de l'avoir pilotée quand j'étais vice-recteur à l'enseignement et à la recherche parce qu'il y avait des situations où l'on avait limité la capacité des unités académiques d'ajouter dans la banque de cours. Quand cette ancienne politique existait c'est qu'il fallait faire un espèce de nettoyage parce qu'au cours des années, on avait ajouté

16. POLITIQUE DE LA BANQUE DE COURS (suite)

et ajouté des cours sans les abolir et ce que le Répertoire démontrait n'était pas la réalité de ce qui se passait à l'Université. Après un certain nombre d'années, on a pensé que ceci serait une façon plus dynamique de gérer la banque de cours à l'Université. Maintenant, elle a été adoptée en l'an 2000 et comme on parlait normalement de quatre ans, cela veut dire que dans l'année en cours, il y aura un certain nombre de cours qui vont ressortir parce qu'ils n'ont pas été offerts depuis quatre ans. L'intention était que s'il y avait des raisons qui motivaient le maintien du ou des cours, de donner la chance aux unités académiques de le dire. Je pense que c'est ça l'intention. Maintenant je n'ai pas entendu dire qu'il y avait une autre façon de procéder, alors j'ai l'impression que l'on va générer une liste de cours qui se trouvent dans cette catégorie et on devrait normalement envoyer le tout aux unités académiques en souhaitant qu'elles prendront le temps de faire un travail assez rigoureux.

S. LeBlanc : Certaines unités nous ont demandé une copie de la politique. Compte tenu que la politique a été adoptée en l'an 2000, le quatre ans viendrait à échéance l'année prochaine. À l'automne, on enverra une liste de cours qui n'ont pas été offerts depuis quatre ans. Cela donnera la chance de les étudier, d'en discuter dans les différentes unités et de faire une recommandation au Comité des programmes, parce que les abolitions passent par ce Comité. Les unités auront eu la chance de circonscire les raisons du maintien de certains cours, alors le ménage pourra se faire et les abolitions adoptés par le Comité des programmes en temps pour le prochain Répertoire qui sera publié en 2004. Il y a peut-être une mise en garde à faire tout simplement parce qu'il n'y a pas eu d'abolition de cours à l'Université depuis 1998. En 1998, c'était une période de cinq ans qui était normal. Ces abolitions comprenaient des cours qui n'avaient pas été offerts depuis 1992. La prochaine fois que l'on va le faire, il y aura un assez gros nettoyage. Les unités jugeront quant aux cours à maintenir ou non, mais ce ne serait pas nécessairement représentatif du nombre de cours qui apparaîtront sur la liste à chaque année. Tout le monde se souvient du fameux cinq ans, mais il y avait des exceptions à la règle, par exemple les cours de cycles supérieurs et les cours d'éducation permanente. C'est pour cela que maintenant tous les cours sont régis par la même politique.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Le président d'assemblée remercie les membres qui terminent leur mandat. Il s'agit de Andrew Boghen, Nassir El-Jabi, Paul Grell, Kamel Khiari, Katherine Marcoccio, Denise Merkle, Thomas Richard, Francis Weil, tous du Campus de Moncton; Daniel Bélanger du Campus d'Edmundston et Omer Robichaud ainsi que Lucille Collette qui sont des invités.

18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 22 août à 8 h 30.

R : 36-SAC-030502

Yvon Fontaine, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que des remerciements soient adressés aux personnes qui terminent leur mandat pour leur contribution au débat du Sénat académique et pour l'avancement de l'Institution. »

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

Recteur : Merci beaucoup M. Snow pour vos bons services au cours de l'année académique 2002-2003. Nous aurons certainement une discussion d'une façon ou de l'autre

au cours des prochaines semaines.

19. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Le recteur explique la politique du Sénat en ce qui concerne l'évaluation annuelle de la présidence d'assemblée. Il demande à chacun et chacune de compléter le formulaire d'évaluation et de le remettre au Secrétariat général au plus tard le 9 mai. À la suite des résultats de cette évaluation, le BDS entreprendra les démarches appropriées.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 10.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale

DOCUMENTS